

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

CONSEIL

DES ARTS

ET DES LETTRES

DU QUÉBEC

L'ART
PORT³
CONSEIL

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

CONSEIL

DES ARTS

ET DES LETTRES

DU QUÉBEC

BATAILLES →

En tournée à travers le Québec en 2024-2025, le spectacle *Batailles* de Dynamo Théâtre a bénéficié d'un soutien pour aller à la rencontre du jeune public.

Sur la photo : *Batailles* de Dynamo Théâtre, 2024, mise en scène de Andréanne Joubert
Interprètes sur la photo: Agathe Foucault, Xavier Malo, Yuma Arias, Citlali Germé et Marc-André Poliquin

Crédit photo : Robert Etcheverry

Cette publication a été réalisée par la Direction de la recherche, de la planification et des programmes (anciennement Direction de la planification et des programmes) en collaboration avec la Direction des communications et des affaires institutionnelles (anciennement Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres).

Une version accessible de ce document est en ligne au www.calq.gouv.qc.ca.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec le Conseil des arts et des lettres du Québec au 1 800 608-3350.

Pour plus d'information :

Direction des communications et
des affaires institutionnelles
1435, rue De Bleury
Bureau 300
Montréal (Québec)
H3A 2H7

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4161
Courriel : info@calq.gouv.qc.ca
Site Web : calq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-01676-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-555-01679-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

Ce rapport annuel est imprimé sur du papier Enviro 100, fabriqué localement au Canada à Saint-Jérôme. Ce papier est 100% recyclé et provient d'une source d'approvisionnement certifiée FSC® par Preferred by nature.

Montage graphique

Boo Design



TABLE DES MATIÈRES





HUDU ↑

L'organisme Aluma a obtenu du soutien pour la recherche, la création et la préproduction de *Hudu*, une œuvre pensée pour les personnes dites neuroatypiques, particulièrement les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme et/ou une déficience intellectuelle.

Sur la photo : Extrait du spectacle *Hudu*, présenté à Tunis, Tunisie à l'automne 2024

Crédit photo : Kadhém Bouebdellah

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	12
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	15
1. L'ORGANISATION	17
1.1 L'organisation en bref	18
1.2 Faits saillants	22
2. LES RÉSULTATS	31
2.1 Plan stratégique	32
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	51
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	55
3.1 Utilisation des ressources humaines	56
3.2 Utilisation des ressources financières	58
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	60
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	63
4.1 Gestion des effectifs	64
4.2 Développement durable	66
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	74
4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	74
4.5 Gouvernance des sociétés d'État	75
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	99
4.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	100
4.8 Politique de financement des services publics	103
5. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025	105
6. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	127



↑ ANATOMIE D'UN SUICIDE À L'USINE C

L'organisme l'USINE C est soutenu à la mission pour la réalisation de ses activités de création et de diffusion pluridisciplinaires.

Sur la photo : Amélie Dallaire dans la pièce *Anatomie d'un Suicide* d'Alice Birch mise en scène par Brigitte Poupart, produite par Transthéâtre et diffusée à l'USINE C à l'hiver 2024

Crédit photo : Charles-Olivier Royer

LES JARDINS GAMELIN →

Grâce au soutien du CALQ, les Jardins Gamelin ont pu affirmer leur engagement envers la scène artistique émergente avec 200 artistes de la relève qui se sont produits sur la scène emblématique de la Place Émilie-Gamelin dans le cadre de la 10^e saison des Jardins Gamelin en juillet 2024.

Sur la photo : L'autrice-compositrice-interprète Naïma Frank aux Jardins Gamelin – 10^e saison

Crédit photo : Alexanne Brisson



MESSAGES DES AUTORITÉS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5



Crédit photo : Julie Perreault

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025.

J'ai eu l'honneur et le plaisir d'entrer en poste comme nouvelle présidente du conseil d'administration de cette incontournable société d'État au cours de l'année de son 30^e anniversaire. J'arrive dans une organisation expérimentée, composée d'un conseil d'administration chevronné et d'une équipe de direction compétente et engagée.

Depuis ma nomination, parvenue dans un contexte de grands changements, mes priorités ont d'abord été de m'imprégner des différentes réalités exprimées par le milieu culturel, et de mettre en œuvre le processus de sélection pour le recrutement d'une nouvelle tête dirigeante du CALQ, à la suite du départ de sa présidente-directrice générale, Anne-Marie Jean, en août 2024.

À l'issue d'un processus de sélection rigoureux mené par un comité créé spécialement par le conseil d'administration, la nomination de Véronique Fontaine a été accueillie avec enthousiasme par l'ensemble des parties prenantes. Sa profonde compréhension des enjeux culturels et de l'appareil gouvernemental, son expérience diversifiée – tant sur le terrain à titre de gestionnaire culturelle qu'au sein de la haute direction du CALQ – et sa passion indéniable à soutenir l'émergence de nouvelles pratiques lui permettront sans aucun doute de remplir son mandat avec sensibilité, écoute, ouverture et leadership.

Le conseil d'administration a par ailleurs approuvé, au cours de l'exercice 2024-2025, l'attribution de l'aide financière aux organismes demandeurs du Soutien à la mission, duquel découle une aide financière primordiale pour le milieu.

Je remercie mon prédécesseur Sylvain Lafrance pour son dévouement et tout le travail effectué avec grande efficacité non seulement au cours des derniers mois, mais également au cours des six dernières années. Grâce à son engagement et à son soutien indéfectible, le CALQ a pu naviguer avec agilité au travers des enjeux rencontrés, et notamment durant la pandémie.

Cette année marque également la fin des mandats respectifs de Réal Bergeron, de Kiya Tabassian et de Maude Thériault à titre d'administrateurs et d'administratrice. Je les remercie sincèrement pour leur engagement tout au long des dernières années. La nomination subséquente de nouvelles et nouveaux membres, soit Alexandre Forest, Zoé Gagnon-Paquin, Xavier Roy et Anne-Marie Trudel, ajoute une diversité d'expériences, de compétences et de disciplines à notre conseil d'administration, assurant ainsi une juste représentativité des milieux.

Les prochaines années ne seront certes pas sans défis. J'ai néanmoins confiance que nous pourrons traverser les enjeux à venir avec agilité et poursuivre le développement de notre patrimoine culturel.

Tout au long de ma carrière, j'ai eu le privilège de mener de grands combats pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et j'ai tendu une oreille attentive à celles et ceux qui n'étaient pas habituellement entendus. En tant que présidente du conseil d'administration, je souhaite aujourd'hui mettre cette même détermination au service du CALQ, des artistes ainsi que des travailleurs et travailleuses du milieu des arts.

En terminant, je vous remercie de tout cœur, Monsieur Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, de la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant à ce poste; je vous assure de la poursuite de ma pleine collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sophie Prigent

Québec, juillet 2025

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2024-2025 s'est avérée décisive à bien des égards pour le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Dans une ère de bouleversements sociaux et économiques hors du commun, notre mission de soutien financier public aux arts demeure plus essentielle que jamais.



Crédit photo : Sylvain Légaré

Alors que le monde qui nous entoure est en constante évolution, les arts sont un moteur de sens, de dialogue et de transformation. À ce titre, je crois profondément que le CALQ peut jouer un rôle significatif en assurant la présence et la visibilité des artistes et de leurs œuvres dans toutes les sphères de notre société. J'ai l'intime conviction que plus les gens seront exposés à la richesse artistique du Québec, plus ils seront enclins à la préserver et à la partager.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le CALQ a accordé 178,6 M\$ en aide financière au milieu artistique professionnel québécois, parmi lesquels 150,4 M\$ ont été attribués en subventions aux organismes, et 28,2 M\$ ont été accordés en bourses aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux commissaires, afin qu'ils participent au développement culturel du Québec. Cette aide financière a été répartie de façon équitable et bienveillante entre les régions, les générations et les disciplines, en respectant le continuum de recherche, de création et de diffusion des œuvres, fondamental pour assurer la pérennité de l'écosystème culturel. Je salue le travail remarquable des membres de comités et des jurys, qui ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel, et sans qui tous ces résultats n'auraient pas été possibles.

En permettant à la population d'accéder à des œuvres qui intriguent, taraudent et transforment, le CALQ témoigne de l'importance d'offrir au public l'accès à une programmation variée et audacieuse. Plusieurs actions ont été entamées en ce sens au cours de l'exercice 2024-2025, pour que l'ensemble de la population, particulièrement les jeunes et les communautés en région, puisse bénéficier de la richesse artistique du Québec. Grâce à l'implication de plus d'une centaine de partenaires financiers mobilisés sur l'ensemble du territoire, 227 projets d'artistes et 134 projets d'organismes ont pu bénéficier d'un soutien de 6,6 M\$ dans le cadre des 19 ententes de partenariat territorial. Cette mobilisation a également permis de répondre aux besoins de mutualisation du secteur, désireux de trouver des solutions pour s'adapter aux nombreuses transformations en cours.

Outre cela, le CALQ a financé 109 organismes à la hauteur de 3,9 M\$ avec sa mesure de Soutien aux sorties culturelles dans un cadre éducatif, permettant de joindre plus de 552 383 élèves et d'encourager la rencontre des œuvres avec le jeune public.

Inscrite au cœur du plan stratégique, la relève constitue un levier essentiel pour assurer la pérennité et la vitalité de la culture. Pour lui permettre de s'affirmer et de créer dans des conditions favorables, le CALQ a poursuivi son soutien aux artistes émergents par l'entremise du Programme général de bourses. Résultat : 39 % des artistes appuyés dans le volet création de ce programme faisaient partie de cette relève. Le CALQ a aussi maintenu son appui à des projets structurants de circulation d'œuvres de la relève, permettant d'offrir 134 représentations de la relève en 2024-2025.

L'évaluation quadriennale des organismes culturels dans le cadre du Soutien à la mission a également mobilisé nos équipes cette année. Cette vaste opération est extrêmement importante pour le milieu, puisqu'elle assure une prévisibilité des budgets sur une période de quatre ans. Près de 104 M\$ ont ainsi été attribués à 446 organismes artistiques québécois en 2024-2025. Je remercie l'ensemble du personnel du CALQ qui a participé à cet exercice exigeant, ainsi que les nombreuses personnes issues des milieux artistiques qui ont participé aux comités d'évaluation. Tous et toutes ont contribué, par leur expertise et leur professionnalisme, à assurer un processus équitable et intègre.

En cette période où les artistes et les organismes artistiques doivent s'adapter à de nouvelles réalités, l'ouverture et la transparence sont essentielles pour maintenir un dialogue éclairé et constructif. Au cours de l'exercice 2024-2025, le CALQ a eu de nombreux échanges avec les représentants du milieu pour traiter des défis qui se sont multipliés au cours des dernières années. Ces rencontres nous ont permis d'approfondir notre compréhension des enjeux propres à chaque secteur, et les discussions se poursuivront activement au cours du prochain exercice pour mettre en œuvre des solutions concrètes, secteur par secteur, avec la participation active du milieu.

L'année 2024-2025 a aussi été marquée par le 30^e anniversaire du CALQ. Cette célébration, bien que discrète, a été l'occasion de réaffirmer le rôle du CALQ en tant qu'institution culturelle fondamentale, alliée de l'ensemble du milieu artistique. Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers les personnes qui ont œuvré avec passion à servir sa mission tout au long de ces 30 dernières années, ainsi qu'à toutes celles qui continuent de le faire avec le même engouement aujourd'hui.

Je ne pourrais passer sous silence cet autre grand jalon pour le CALQ qu'a été le départ, en août 2024, d'Anne-Marie Jean, partie relever de nouveaux défis à la Délégation générale du Québec à Paris, après neuf ans à œuvrer à titre de présidente-directrice générale du CALQ. Son mandat a été marqué par une ardente volonté d'accroître le dialogue avec le milieu culturel et le profond désir de demeurer à l'écoute de celui-ci. Je la remercie pour son précieux legs, et je me réjouis à l'idée de continuer dans la même voie.

J'accueille ma nomination au poste de présidente-directrice générale avec humilité, un réel enthousiasme et une profonde reconnaissance. Ayant tenu le rôle de directrice au sein du CALQ pendant plus de huit ans, je suis consciente des enjeux du milieu et du rôle essentiel de la société d'État dans l'écosystème culturel. Je me sais entourée de gens possédant un engagement sans faille, et je suis déterminée à poursuivre avec ardeur et intégrité notre mission. J'ai l'intention de m'investir pour que le CALQ soit une organisation accessible et authentique, et dont les interventions sont pertinentes et adaptées au milieu culturel et aux publics.

Je souhaite remercier chaleureusement le ministre Mathieu Lacombe pour le témoignage de sa confiance ainsi que pour la mobilisation, l'écoute et l'engagement dont il a fait preuve tout au long de l'année. Je remercie également sincèrement le conseil des ministres, ainsi que le conseil d'administration du CALQ de m'offrir l'immense privilège de poursuivre le mandat amorcé cet automne durant mon intérim. Je suis grandement reconnaissante de savoir que nous pourrons continuer, ensemble, à mettre au cœur de notre quotidien le bien-être et la vitalité du milieu culturel.

Je remercie enfin mes collègues du ministère de la Culture et des Communications et des autres sociétés d'État en culture, qui travaillent avec nous à favoriser l'émergence d'une culture vivante et accessible partout au Québec.

J'ai bon espoir qu'avec la mise en commun des intelligences et des efforts, des solutions novatrices seront mises de l'avant pour que les arts et la culture soient au cœur de la vie citoyenne et de celle des communautés.

A handwritten signature in black ink, reading 'Véronique Fontaine'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Véronique' and the last name 'Fontaine' clearly distinguishable.

Véronique Fontaine

Québec, juillet 2025

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Québec, juillet 2025

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Fontaine', with a large, stylized circular flourish at the end.

Véronique Fontaine

Présidente-directrice générale



PRIX DU CALQ – ARTISTE DE L'ANNÉE ↑ SUR LA CÔTE-NORD

L'artiste visuelle Josée Girard a remporté le Prix du CALQ - Artiste de l'année sur la Côte-Nord en 2024.

Sur la photo : André Racette, directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international du CALQ et Josée Girard lors de la cérémonie de remise de prix organisée par Culture Côte-Nord

Crédit photo : François Trahan

VERTIGES →

L'artiste multidisciplinaire Dani Tardif a reçu un appui dans le cadre du volet exploration et recherche du programme général de bourses pour son projet de contes merveilleux queer *Vertiges*, portant sur l'imaginaire du deuil et de la figure du passeur dans l'univers du conte.

Sur la photo : Dani Tardif en résidence au CLAC Mitis en octobre 2024

Crédit photo : Robert Majewski, 2024



L'ORGANISATION

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et clientèle

Fondé en 1994, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est une société d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications. Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le CALQ soutient, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger.

Il soutient financièrement les artistes professionnels et les organismes à but non lucratif en arts de la scène (danse, théâtre, musique, chanson, arts du cirque), arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), arts multidisciplinaires, littérature et conte, métiers d'art, recherche architecturale et arts visuels.

Contexte de l'organisation

Le conseil d'administration de l'organisation est composé de 15 membres, dont quelques-uns sont issus du milieu artistique et culturel québécois de différentes régions du Québec. Son équipe dynamique est composée de huit directions, dont trois sont en lien direct avec les clientèles pour une gestion et un accompagnement personnalisés, assurant une saine gestion des demandes d'aide financière.

Les valeurs d'équité, d'excellence et d'intégrité guident les orientations et les actions du CALQ. Ces dernières se retrouvent au cœur de son Plan stratégique 2023-2027 ainsi que de son Plan d'action de développement durable 2023-2028. Elles ont également guidé l'élaboration de son Rapport sur la diffusion des arts actuels au Québec, l'actualisation de son Plan d'action pour la diffusion des arts de la scène au Québec et la poursuite de son Cadre d'intervention internationale. Ces valeurs se traduisent également à travers ses différents codes d'éthique régissant les employées et employés du CALQ, ses administratrices et administrateurs et les membres des comités et jurys. En 2024-2025, 592 personnes ont participé aux comités de sélection, aux comités consultatifs et aux jurys de pairs pour l'évaluation des demandes et l'attribution des fonds.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
76	Employées et employés du CALQ, un effectif réparti entre les bureaux de Québec et de Montréal
191,8 M\$	Dépenses couvrant l'aide financière et l'administration du CALQ
2 011	Projets d'artistes, d'écrivaines et écrivains et de commissaires soutenus par une bourse au CALQ
28,2 M\$	Aide financière accordée en bourses aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux commissaires dans l'ensemble des régions du Québec
900	Organismes distincts soutenus (création, production, diffusion, associations, regroupements, services)
150,4 M\$	Aide financière accordée en subventions aux organismes partout sur le territoire québécois
26,5 M\$	Montant destiné au <i>Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel</i>



L'ÉQUIPE DU CALQ ↑

Crédit photo : Samuel Tessier, 2025

Organigramme

au 31 mars 2025





PRIX 2024 : JE CÉLÈBRE DONC JE SUIS ↑

Honorine Youmbissi, directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale du CALQ lors de la remise des Prix Je célèbre donc je suis 2024, organisée par Compétence Culture.

Sur la photo, de gauche à droite : Honorine Youmbissi (CALQ), Marie-Christine Cojocar (Caisse Desjardins de la Culture), Amélie Brisson-Darveau (Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec – RCAAQ – récipiendaire du Prix Équité, diversité et inclusion), Pascale Landry (Directrice générale, Compétence Culture) et Louis Frederic Gaudet (SODEC)

Crédit Photo : Benoit Vermette

1.2 Faits saillants

Aide financière sur l'ensemble du territoire

Le CALQ a accordé 178,6 M\$ en aide financière au milieu artistique professionnel québécois :

- 57,9 % de l'aide financière est allée à la région de Montréal, 13,6 % dans la Capitale-Nationale et 28,4 % dans les autres régions du Québec ;
- En bourses, la proportion d'artistes, d'écrivaines et d'écrivains et de commissaires soutenus en région (soit en dehors de Montréal et de la Capitale-Nationale) atteint 31,5 %.

Soutien aux artistes, écrivaines et écrivains et commissaires

- Un total de 28,2 M\$ a été accordé aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux commissaires ;
- La bourse moyenne accordée s'élève à 14 008 \$;
- 11 M\$ ont été accordés aux artistes dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel*.

Soutien aux organismes artistiques

- Le CALQ a procédé à l'évaluation des demandes pour le cycle du soutien à la mission 2024-2028 ;
- Le soutien financier attribué aux organismes artistiques s'élève à 150,4 M\$;
- De ce montant, 15,5 M\$ ont été alloués dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel*.

Soutien à la relève

- La proportion d'artistes de la relève ayant obtenu une bourse dans les volets ciblés atteint 33 %, dont 39 % pour le volet création du programme général de bourse ;
- Pour l'ensemble des programmes en bourses, un total de 10 M\$ a été accordé aux artistes de la relève, soit 35 % des sommes ;
- La poursuite du soutien aux projets structurants pour la circulation d'œuvres de la relève a permis d'offrir 134 représentations.

Mesures spéciales

- Le CALQ a soutenu 109 organismes à la hauteur de 3,9 M\$ avec sa mesure de Soutien aux sorties culturelles dans le cadre éducatif, ce qui a permis de joindre 552 383 élèves ;
- Il a soutenu 19 projets d'organismes pour 1,3 M\$ et 14 projets d'artistes pour 887 k\$ dans le cadre de sa mesure Exploration et déploiement numérique ;
- Il a également soutenu 46 projets d'organismes pour 2 M\$ et 12 projets d'artistes pour 296 k\$ lors de l'appel à projets pour la Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques.

Soutien à la diversité culturelle

- Le CALQ a soutenu 60 projets à la hauteur de 1,8 M\$ dans le cadre du programme Vivacité ;
- Il a maintenu son objectif d'assurer la présence d'artistes de la diversité dans ses comités et jurys : 115 professionnelles et professionnels du milieu des arts, issus de la diversité culturelle, ont participé à l'évaluation des demandes d'aide financière en 2024-2025, soit 19,4 % de l'ensemble des membres ;
- Pour l'ensemble de ses programmes en bourses, le CALQ a soutenu 425 projets d'artistes issus de la diversité, soit 21,1 % de l'ensemble des projets, ce qui dépasse la proportion de personnes de la diversité culturelle recensées dans l'ensemble de la population québécoise (16,1 %¹) ;
- Le CALQ soutient également des organismes qui œuvrent pour ces clientèles, dont 100Lux, RD Créations, Constantinople et le Centre des musiciens du monde.

Soutien aux artistes et aux organismes autochtones

- Le CALQ a soutenu 49 projets d'artistes (916 k\$) et 10 projets d'organismes (478 k\$) dans le cadre du programme Re-Connaître ;
- Pour l'ensemble de ses programmes destinés aux artistes, écrivaines et écrivains, le nombre de projets d'artistes issus des Premières Nations et de la nation inuite représentait 3,3 %, soit 66 projets, ce qui est au-dessus de la proportion de membres des Premières Nations et de la nation inuite dans l'ensemble de la population québécoise (1,4 %²) ;
- Parmi les organismes soutenus qui œuvrent pour ces clientèles, on retrouve notamment les Productions Ondinnok, les Productions Innu Assi, la Corporation Wapikoni Mobile et l'événement KWE! À la rencontre des peuples autochtones ;
- La représentativité des Autochtones au sein des comités et jurys est de 4,1 %.

1. Source : Statistique Canada, données du recensement de 2021.

2. *Idem.*

Prix et distinctions

- 16 nouveaux Compagnons et Compagnes ont été nommés à l'Ordre des arts et des lettres du Québec ;
- Le CALQ a attribué 22 prix, pour un montant de 220 k\$;
- La Fabrique culturelle de Télé-Québec a réalisé des capsules vidéo présentant un portrait de chaque lauréate et lauréat.

Soutien à l'international

- Le CALQ a consacré 11,5 M\$ aux activités des artistes et organismes à l'international qui se sont déployées dans 59 pays ;
- Ce sont plus de 4 000 présentations d'œuvres qui ont alors été offertes par les artistes et les organismes artistiques québécois.

Partenariats territoriaux

Dans le cadre de son programme de partenariat territorial, en 2024-2025 :

- 7 ententes impliquant la participation de 24 partenaires financiers ont été renouvelées : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie, Chaudière-Appalaches et Laval ;
- 19 ententes de partenariat territorial sont effectives, couvrant l'ensemble des régions, impliquant 110 partenaires financiers, soit 72 municipalités régionales de comté (MRC), 25 villes, 1 administration régionale, 3 conseils des arts, 1 entente dans laquelle une Caisse Desjardins est engagée et 8 ententes dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est partenaire ;
- 361 projets ont été soutenus grâce à ces ententes, soit 227 projets d'artistes et 134 projets d'organismes, pour un montant total de 6,6 M\$. La part des partenaires est de 2,9 M\$ et celle du CALQ s'élève à 3,7 M\$.

Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel

Ce plan prévoit un investissement de 225,8 M\$ sur 3 ans afin de consolider l'écosystème culturel, de faire briller la culture québécoise et de la propulser à des niveaux jamais égalés³.

L'aide offerte par le CALQ en **2024-2025** totalise **26,5 M\$**.

Bonification du soutien à la mission et du soutien à la programmation spécifique

- Le CALQ a accordé 1,3 M\$ en bonification à 18 organismes soutenus à la mission en 2024-2025 ;
- Il a également accordé 2,3 M\$ à 39 organismes soutenus à la programmation spécifique.

Bonification de l'enveloppe de bourses aux artistes

- Une bonification de 10 M\$ à l'enveloppe réservée au programme général de bourses aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux commissaires a permis d'atteindre 2 011 projets soutenus.

Soutien aux clientèles particulières

Le CALQ a contribué au développement et à la diffusion d'œuvres qui incluent des artistes autochtones, en situation de handicap, provenant de la relève ou de l'immigration, etc. :

- 21 organismes ont été soutenus à la hauteur de 1,3 M\$ pour 23 projets qui appuient la relève, la diversité culturelle et des artistes en situation de handicap ;
- 24 projets d'artistes ont été soutenus à la hauteur de 707 k\$ dans le cadre du programme Vivacité qui s'adresse aux artistes et aux écrivaines et écrivains professionnels immigrants ou qui appartiennent à une minorité visible.

Circulation d'œuvres sur le territoire québécois

- 49 organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires ont été soutenus pour des projets de tournées au Québec à la hauteur de 1 M\$;
- Un montant de 2 M\$ a été accordé à 12 artistes et 42 organismes dans le cadre de la mesure de Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques.

3. Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel 2022-2025.

Rayonnement à l'international

Un total de 1 M\$ a été accordé pour des initiatives à l'international :

- 17 organismes et 2 artistes ont été soutenus pour différents projets à l'international : coproductions, tournées, événements, développement de marchés.

Innovation

Un montant de 1 M\$ a également été accordé à des organismes culturels qui se démarquent par leur audace et leur capacité à innover.

- 38 organismes ont été soutenus pour la réalisation de 42 projets, par exemple la réalisation d'œuvres et de manifestations à grand déploiement, l'exploration de nouvelles pratiques de création ou l'intégration des technologies et du numérique dans les pratiques artistiques et la gestion des organisations.

Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois

- Un montant de 6 M\$ a été accordé à 142 organismes pour couvrir 2 102 représentations, qui ont eu lieu du 16 février 2024 au 30 juin 2024, date à laquelle cette mesure a pris fin ;
- L'ensemble du solde des crédits (7,8 M\$) a été investi pour le cycle 2024-2028 du soutien à la mission entre autres pour financer une partie de l'aide ponctuelle de 10 M\$ à 125 organismes qui diffusent des spectacles afin qu'ils poursuivent leur travail visant le retour du public en salles et la diversification de leur programmation.

PLAN POUR CONSOLIDER, FAIRE BRILLER ET PROPULSER LE MILIEU CULTUREL	TOTAL	ARTISTES	ORGANISMES
	\$	\$	\$
Bonification du soutien à la mission et du soutien à la programmation spécifique	3 519 350		3 519 350
Bonification au programme général de bourses aux artistes	10 000 683	10 000 683	
Soutien à des clientèles particulières	1 999 800	707 250	1 292 550
Soutien à des projets d'envergure grâce auxquels le Québec se distingue à l'étranger et qui font la fierté des Québécois et Québécoises.	995 938		995 938
Circulation d'œuvres sur le territoire québécois et diffusion dans des lieux atypiques	3 001 145	296 300	2 704 845
Stimulation de la présence et du rayonnement des organismes à l'international	993 609	4 200	989 409
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	5 974 389		5 974 389
Total	26 484 914	11 008 433	15 476 481

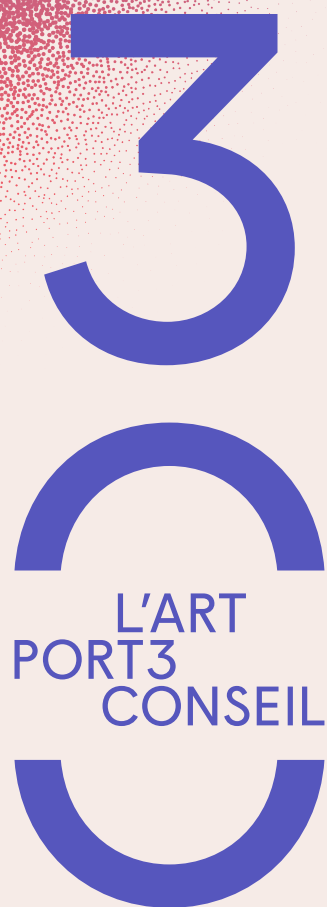


L'OM PREND L'AIR ↑

L'Orchestre Métropolitain (OM) a reçu un soutien pour sa série de concerts gratuits *L'OM prend l'air*, dans divers lieux atypiques à travers le Québec, notamment des parcs et des lieux historiques. Ces concerts visent à rapprocher la musique classique du public québécois en offrant des expériences musicales uniques et accessibles.

Sur la photo : L'Orchestre Métropolitain, sous la direction de la cheffe Naomi Woo – Été 2024

Crédit photo : Denis Germain / Orchestre Métropolitain



Parce que plus
que jamais,
l'art est essentiel
à notre société.
**L'art porte
conseil.**

Il y a 30 ans, le Québec choisissait de se doter d'un levier extraordinaire pour permettre l'épanouissement de notre culture, ici et ailleurs dans le monde, en créant une société d'État responsable du financement public des arts : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

La mise sur pied du CALQ en 1994 a marqué un tournant dans l'histoire culturelle du Québec. Le gouvernement répondait alors à une demande qui était réitérée depuis des années par le milieu artistique : celle de créer un organisme public, doté d'un conseil d'administration indépendant, fondé sur le principe d'attribution du financement par et pour les artistes. Au cœur de la mission du CALQ, le processus d'évaluation par les pairs apporte depuis 30 ans un regard d'expert sur les demandes de soutien financier, évaluées au mérite sur la base de l'excellence artistique.

Au fil des ans, le CALQ a favorisé l'émergence d'une culture vivante et accessible partout au Québec, grâce à l'engagement remarquable des gens qui ont œuvré, de près ou de loin, à sa mission : les membres des comités d'évaluation, les administratrices et administrateurs, les partenaires, les membres du personnel et, bien sûr, le gouvernement du Québec et les ministres de la Culture, sans qui tous les accomplissements de ces 30 dernières années n'auraient pas été possibles.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le CALQ a accompli diverses actions en lien avec son anniversaire. D'abord, afin de manifester sa reconnaissance envers les personnes qui ont contribué à son histoire, le CALQ a développé une signature pour son 30^e anniversaire. L'art porte conseil a été décliné dans nos messages tout au long de l'année. Cette courte phrase emblématique rappelle à quel point les arts sont une manifestation puissante de notre identité culturelle, à l'origine d'œuvres qui reflètent, façonnent et influencent notre identité collective.

De plus, le journal Le Devoir a publié le 1^{er} juin 2024 un cahier spécial de 12 pages consacré aux 30 ans du CALQ et de la Caisse Desjardins de la culture⁴. Qui plus est, dans une volonté de transparence envers le milieu culturel ainsi qu'envers la population, le CALQ a mis en ligne en décembre 2024 une série de portraits statistiques faisant état du soutien accordé par le CALQ par discipline au cours de la dernière année financière.

Si la création du CALQ a été un geste important pour les arts et les lettres au Québec en 1994, les décennies qui ont suivi ont su confirmer son rôle essentiel en tant qu'institution culturelle, alliée de l'ensemble du milieu artistique. Et 30 ans plus tard, l'importance de protéger l'autonomie des organismes et la liberté de création des artistes demeure tout aussi fondamentale. Parce que plus que jamais, l'art est essentiel à notre société. L'art porte conseil.

4. Art et culture au Québec, 30 ans de soutien et d'effervescence, Le Devoir. https://www.ledevoir.com/documents/cahier_special/pdf/bbb401bf73a5fb9a60060da9899a9a847d32d2f1.pdf



CENTRE BANG ↑

Le centre Bang est soutenu à la mission pour la réalisation de ses activités de diffusion et de production au sein de ses quatre salles d'exposition.

Sur la photo : *Les étoiles réchaufferont nos cendres* (2024) de Pierre-Olivier Tanguay, exposition solo à l'Espace Séquence du centre Bang

Crédit photo : Paul Cimon



↑ DÉPAYSEMENT : LES EAUX INTIMES

Corpuscule Danse, bénéficiant d'un soutien à la mission, a offert l'œuvre chorégraphique *Dépaysement : les eaux intimes*.

Sur la photo : Représentation de *Dépaysement : les eaux intimes*, une création de Corpuscule Danse, Marie-Hélène Bellavance et Georges-Nicolas Tremblay à la direction artistique, présenté par Danse-Cité + Fonderie Darling. Interprètes de gauche à droite : Ariane Boulet, Alexandra Templier, Anthony Dolbec, Simon Renaud, Marie-Hélène Bellavance

Crédit photo : David Wong

CIRQUE ALFONSE →

Grâce à un soutien à la diffusion internationale permettant d'aller à la rencontre du public d'Océanie, les spectacles *Animal* et *BARBU* ont été présentés dans 4 villes australiennes et 3 villes néo-zélandaises en 2024-2025, totalisant 47 représentations.

Sur la photo : Le spectacle *Animal* du Cirque Alfonse en tournée en 2024-2025

Crédit Photo : Andy Phillipson



LES
RÉSULTATS

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 LA RELÈVE ARTISTIQUE

Orientation 1
Assurer le développement de la relève artistique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025	PAGE
Objectif 1 Soutenir significativement les artistes de la relève	Indicateur 1.1 Proportion des artistes soutenus appartenant à la relève	35 %	33 %	36
	Indicateur 1.2 Pourcentage d'artistes de la relève déclarant observer une amélioration de leurs conditions de création	76 %	76 %	37
	Indicateur 1.3 Pourcentage d'artistes de la relève observant des retombées majeures sur le développement de leur carrière	76 %	77 %	37
Objectif 2 Favoriser le développement d'un circuit de diffusion d'œuvres de la relève	Indicateur 2.1 Nombre de présentations d'œuvres de la relève offertes	130	134	38

ENJEU 2

L'ACCÈS AUX ARTS

Orientation 2

Favoriser l'accès de la population aux arts

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025	PAGE
<i>Objectif 3</i> Rapprocher les œuvres des citoyennes et citoyens	<i>Indicateur 3.1</i> Taux d'augmentation du public joint dans le cadre de la mesure de Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	30 % par rapport à 2021-2022	0 %	40
<i>Objectif 4</i> Favoriser la croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif	<i>Indicateur 4.1</i> Taux de croissance du nombre d'élèves participant aux sorties culturelles scolaires	15 % par rapport à 2022-2023	27,5 %	41
<i>Objectif 5</i> Accroître la proportion des représentations en arts multidisciplinaires, en chanson, en danse, en musique, en théâtre, en arts du cirque, en conte et en arts de la parole dans les programmations des diffuseurs pluridisciplinaires	<i>Indicateur 5.1</i> Proportion des représentations offertes dans les disciplines ciblées par rapport à l'ensemble des programmations	S. O.	S. O.	42

s. o. : sans objet

ENJEU 3

LE RAYONNEMENT DES ARTS

Orientation 3

Renforcer le rayonnement international des œuvres produites au Québec

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025	PAGE
<i>Objectif 6</i> Contribuer à la relance des activités à l'international	<i>Indicateur 6.1</i> Taux d'augmentation du nombre de présentations d'œuvres d'artistes et d'organismes québécois	30 % par rapport à 2022-2023	144 %	44

Orientation 4

Faire rayonner davantage le contenu québécois dans
l'environnement numérique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025	PAGE
<i>Objectif 7</i> Favoriser l'adoption de normes référentielles communes	<i>Indicateur 7.1</i> Proportion de créatrices et de créateurs qui utiliseront les normes communes pour référer leurs œuvres	25 %	s. o.	45

s. o. : sans objet

ENJEU 4

LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES

Orientation 5

Consolider les organisations dans un contexte de transition

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025	PAGE
<i>Objectif 8</i> Miser sur la mutualisation	<i>Indicateur 8.1</i> Nombre d'organismes soutenus qui offrent des services, fusionnent ou partagent des ressources	+ 5 par rapport à 2023-2024	+ 6	46
<i>Objectif 9</i> Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable	<i>Indicateur 9.1</i> Proportion des organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable	50 %	50 %	47
<i>Objectif 10</i> Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation	<i>Indicateur 10.1</i> Nombre de processus modernisés au Conseil	5	5	48
	<i>Indicateur 10.2</i> Nombre d'heures consacrées au transfert et au développement des compétences	1 200	1 419	49

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 LA RELÈVE ARTISTIQUE

Orientation 1
Assurer le développement de la relève artistique

Objectif 1
Soutenir significativement les artistes de la relève

Contexte lié à l'objectif : Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le CALQ soutient les artistes de la relève puisqu'ils sont essentiels à la préservation et à la vitalité de l'écosystème culturel québécois. Il a d'ailleurs élargi sa définition de la relève, qui est maintenant plus inclusive des différents profils de ce groupe, soit les artistes ayant 5 ans et moins de pratique artistique ou moins de 35 ans d'âge. Il importe également que les projets réalisés par ces artistes contribuent au bon cheminement de leur carrière. Pour s'en assurer, le CALQ documente annuellement les rétroactions quant aux retombées des bourses reçues sur leurs conditions de création et le développement de leur carrière.

Pour l'ensemble du rapport annuel, la présentation des résultats du programme de bourses concerne à la fois les artistes, les écrivaines et écrivains et les commissaires.

Indicateur 1.1 : Proportion des artistes soutenus appartenant à la relève

(Mesure de départ : 35 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	35 %	35 %	35 %	35 %
RÉSULTATS	31 % (Non atteinte)	33 % (Non atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le CALQ a soutenu une proportion de 33 % d'artistes appartenant à la relève dans les volets ciblés, ce qui est légèrement sous la cible fixée. Mentionnons toutefois que la proportion de projets d'artistes de la relève soutenus au volet création atteint 39 % et, au volet perfectionnement, 57 %. Pour l'ensemble des programmes en bourses, les artistes de la relève ont reçu 10 M\$ pour entreprendre leur carrière artistique, soit 35 % des sommes totales allouées aux artistes en 2024-2025.

En lien avec cette priorité stratégique, mentionnons que plusieurs séances d'information et rencontres ont été offertes par des membres de l'équipe du CALQ aux finissants et finissantes des écoles d'art, dont ceux et celles de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Institut national de l'image et du son (INIS), ainsi qu'aux étudiants et étudiantes du microprogramme en cinéma et du baccalauréat en cinéma à l'Université Concordia. Les programmes du CALQ ont également été présentés aux finissants et finissantes de l'École nationale de la chanson de Granby ainsi qu'à la relève musicale de l'Ampli de Québec.

Le CALQ a aussi joint différents groupes par l'entremise de partenaires tels que YES Montréal, la Fondation Dynastie et Black Theater Workshop.

Actions envisagées pour corriger la situation

Le CALQ poursuivra ses activités de promotion de ses programmes auprès des finissants et finissantes en arts.

Indicateur 1.2 : Pourcentage d'artistes de la relève déclarant observer une amélioration de leurs conditions de création

(Mesure de départ : 75,2 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	s. o.	76 %	76 %	76 %
RÉSULTATS	s. o.	76 % (Atteinte)		

s. o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les résultats de l'analyse des rapports pour les bourses allouées en 2023-2024 révèlent que 76 % des artistes soutenus aux volets création et exploration et recherche ont indiqué, comme retombées, une amélioration de leurs conditions de création. En lien avec cet indicateur, le CALQ a publié un article dans son infolettre sur l'importance pour les artistes de bien se rémunérer lors de la réalisation de leurs projets.

Indicateur 1.3 Pourcentage d'artistes de la relève observant des retombées majeures sur le développement de leur carrière

(Mesure de départ : 75,9 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	s. o.	76 %	76 %	76 %
RÉSULTATS	s. o.	77 % (Atteinte)		

s. o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Au terme de leurs projets, les artistes sont invités à situer, sur une échelle de 1 à 5, les retombées estimées sur le développement de leur carrière artistique. Par « retombées majeures », le CALQ considère la proportion d’artistes ayant indiqué la plus forte mention, soit 5. Ainsi, ce sont 77 % des artistes de la relève qui ont observé de telles retombées en lien avec la mise en œuvre de leurs projets.

Objectif 2
Favoriser le développement d’un circuit de diffusion d’œuvres de la relève

Contexte lié à l’objectif : La circulation des œuvres sur l’ensemble du territoire québécois est essentielle pour que les œuvres et les artistes puissent aller à la rencontre des publics, partout au Québec.

Inspiré par les retombées positives de son soutien à des initiatives structurantes pour la circulation d’œuvres au cours des dernières années, le CALQ a lancé en 2022 un appel pour des projets similaires réservés aux artistes de la relève. Il a retenu 15 projets dans différentes disciplines, portés par les organismes suivants : La danse sur les routes du Québec, Centre SAGAMIE, Centre de production DAÏMŌN, Corporation Hector-Charland, En Piste, eXplo, Funambules Médias, Le Vivier, L’organisme, Rang 1 – Direction culture, Rencontre Théâtre Ados, ROSEQ, Réseau Centre, Diffusion Inter-Centres, Association québécoise des marionnettistes. Le soutien du CALQ a pour objectif qu’ils accroissent la portée de leur projet, soit de hausser le nombre de présentations d’œuvres de la relève offertes au cours des quatre prochaines années.

Indicateur 2.1 : Nombre de présentations d’œuvres de la relève offertes

(Mesure de départ : 0 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	70	130	150	150
RÉSULTATS	94 (Atteinte)	134 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le CALQ a sondé les organismes soutenus afin de connaître leur bilan de diffusion pour l’exercice 2024-2025. Ce sont 134 présentations d’œuvres de la relève qui ont été offertes, dans différentes disciplines et dans plusieurs régions du Québec. Plus de 50 productions étaient alors en circulation. De plus, certains des organismes porteurs de ces projets structurants ont offert de l’accompagnement sous forme, par exemple, de résidences de création, d’ateliers de médiation ou de séances de perfectionnement.



ENTRE NOUS SOMMES PRIS ENTRE NOUS ↑

Le collectif Mille feux, fondé par Gabriel Léger-Savard et Marilyn Daoust, a obtenu du soutien dans le cadre du programme général de bourses pour la création (2024) et la présentation publique (2025) du spectacle interdisciplinaire *Entre nous sommes pris entre nous*, au Théâtre Aux Écuries.

Sur la photo, de gauche à droite : Karina Iraola, Gabrielle Surprenant-Lacasse, Sabrina Dupuis, Ginelle Chagnon, Natsumi Sophia Bellali, Marie-Philippe Santerre et Léa Noblet Di Ziranaldi

Crédit photo : David Wong / Mille feux

ENJEU 2

L'accès aux arts

Orientation 2
Favoriser l'accès de la population aux arts

Objectif 3

Rapprocher les œuvres des citoyennes et citoyens

Contexte lié à l'objectif : Plusieurs artistes et organismes ont profité de la période de confinement provoquée par la pandémie de COVID-19 pour créer de nouvelles œuvres. La reprise des activités de diffusion pose encore un défi important, soit une offre abondante à laquelle peine à répondre le réseau de diffusion québécois. Il importe alors d'investir de nouveaux espaces de diffusion. C'est dans cet esprit que le CALQ a lancé, en 2023-2024, la mesure Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques, permettant de soutenir des projets artistiques conçus spécifiquement pour l'espace public. Cette mesure est toute désignée pour favoriser l'accès de la population aux arts, et le CALQ entend ainsi voir croître le public joint au cours des quatre prochaines années.

Indicateur 3.1 : Taux d'augmentation du public joint dans le cadre de la mesure de Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques

(Mesure de départ : 329 720 en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	20 % par rapport à 2021-2022	30 % par rapport à 2021-2022	40 % par rapport à 2021-2022	50 % par rapport à 2021-2022
RÉSULTATS	0 % (Non atteinte)	0 % (Non atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Encore cette année, l'appel à projets dans le cadre de cette mesure a confirmé l'intérêt pour les artistes et les organismes d'investir des lieux de diffusion non traditionnels. Non seulement ils peuvent aller à la rencontre de nouveaux publics, mais ils ont aussi l'occasion de développer de nouvelles approches artistiques.

Le CALQ a soutenu un total de 46 projets d'organismes à la hauteur de 2 M\$ et 12 projets d'artistes pour 296 k\$. Un total de près de 189 500 personnes ont assisté aux présentations offertes en 2024-2025, ce qui n'est toutefois pas suffisant pour atteindre la cible d'augmentation. Voici quelques exemples d'activités offertes grâce à ce soutien : escouades musicales urbaines dans des ruelles, pièce de théâtre pour le jeune public *in situ*, parcours déambulatoires, installations extérieures d'œuvres en arts visuels.

Actions envisagées pour corriger la situation

Le CALQ entreprendra une réflexion entourant la mise en œuvre de cette mesure afin d’identifier un meilleur outil pour soutenir ce type de projets et en accroître la portée.

Objectif 4
Favoriser la croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif

Contexte lié à l’objectif : Avec la mesure de Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, le CALQ réitère l’importance de la découverte et de l’expérimentation artistiques en multipliant les occasions pour les jeunes de vivre des expériences culturelles avec des artistes à même les lieux de diffusion professionnels. Il est reconnu que le contact avec les arts dès le plus jeune âge peut semer un intérêt qui se perpétuera dans le temps.

Indicateur 4.1 : Taux de croissance du nombre d’élèves participant aux sorties culturelles scolaires

(Mesure de départ : 433 197 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	10 % par rapport à 2022-2023	15 % par rapport à 2022-2023	20 % par rapport à 2022-2023	25 % par rapport à 2022-2023
RÉSULTATS	7,5 % (Non atteinte)	27,5 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le CALQ a poursuivi sa mesure de Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel avec comme objectif qu’un nombre toujours plus grand de jeunes ait accès à des activités artistiques en milieu professionnel. En 2024-2025, il a soutenu au total 109 organismes à la hauteur de 3,9 M\$, et 38 organismes pour un montant de 288 k\$ pour des ajustements aux subventions annoncées en 2023-2024. Les bilans de diffusion de 2024-2025 permettent de constater que près de 4000 présentations d’œuvres ont été offertes en arts de la scène, en arts visuels et en arts numériques. Ce sont au total 552 383 élèves qui ont alors été joints, ce qui représente une hausse de 27,5 % par rapport à la donnée de départ en 2022-2023.

Objectif 5

Accroître la proportion des représentations en arts multidisciplinaires, en chanson, en danse, en musique, en théâtre, en arts du cirque, en conte et en arts de la parole dans les programmations des diffuseurs pluridisciplinaires

Contexte lié à l'objectif : Au cours des dernières années, le CALQ a accru son soutien à la recherche et à la création, ce qui a fait place à de nouvelles créations prêtes à être diffusées. Le CALQ encourage les diffuseurs à augmenter la proportion des représentations offertes dans les disciplines telles que les arts multidisciplinaires, la chanson, la danse, la musique, le théâtre, les arts du cirque, le conte et l'art de la parole pour que l'ensemble de la population québécoise ait accès à une programmation à la fois audacieuse et variée.

Indicateur 5.1 : Proportion des représentations offertes dans les disciplines ciblées par rapport à l'ensemble des programmations

(Mesure de départ : 68 % en 2019-2020)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	S. O.	S. O.	S. O.	70 %
RÉSULTATS	S. O.	S. O.	S. O.	

s. o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

C'est pour permettre aux diffuseurs d'adapter graduellement leurs programmations en lien avec cet objectif que la cible est fixée à 2026-2027. Toutefois, le CALQ a déjà mis en lumière cet objectif en ajoutant à l'évaluation des demandes d'aide au Soutien à la mission pour le cycle 2024-2028, un critère d'évaluation sur l'audace artistique des programmations.

GENDER REVEAL →

Le réalisateur Mo Matton a obtenu du soutien dans le cadre du programme général de bourses pour la production de son court métrage *Gender Reveal* ainsi que pour assister à la première américaine du film en octobre 2024 lors du festival NewFest à New York, le plus grand festival LGBTQ+ en Amérique du Nord.

Sur la photo : Affiche du court métrage *Gender Reveal* de Mo Matton, produit par Léonie Hurtubise (Colonelle films)

Crédit photo : Christophe Dalpé



ENJEU 3

Le rayonnement des arts

Orientation 3
Renforcer le rayonnement international des œuvres produites au Québec

Objectif 6
Contribuer à la relance des activités à l'international

Contexte lié à l'objectif : Le talent et l'engagement des artistes québécois contribuent à la réputation d'excellence du Québec sur la scène internationale et demeurent une source constante de fierté et d'affirmation de la spécificité québécoise. Durant la pandémie, les artistes et leurs œuvres n'ont pu rayonner et être présents lors d'événements internationaux qui sont pourtant essentiels au développement de leur pratique, tout en apportant des retombées indéniables et essentielles à l'économie de la culture québécoise. Le CALQ a pour objectif de contribuer à la pleine reprise de ces activités et même d'en accroître la portée. À cet effet, il documente le nombre de présentations d'œuvres offertes dans le cadre de son soutien à des initiatives internationales.

Indicateur 6.1 : Taux d'augmentation du nombre de présentations d'œuvres d'artistes et d'organismes québécois

(Mesure de départ : 1 642 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	15 % par rapport à 2022-2023	30 % par rapport à 2022-2023	45 % par rapport à 2022-2023	60 % par rapport à 2022-2023
RÉSULTATS	81 % (Atteinte)	144 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'appui du CALQ à la relance des activités à l'international en 2024-2025 a permis d'atteindre un niveau qui dépasse largement les attentes fixées. Les artistes et les organismes artistiques maintiennent leur cadence pour un déploiement des œuvres québécoises à l'étranger, lequel, on le sait, est nécessaire à la vitalité économique de l'écosystème culturel québécois. Rappelons que le CALQ a soutenu 996 projets pour 11,5 M\$ dans l'ensemble de ses programmes d'aide à l'international, dont 350 projets de diffusion d'œuvres d'artistes et d'organismes.

En lien avec l'indicateur 6.1, ce sont au total 4 009 présentations d'œuvres qui ont été offertes lors de projets de déplacement ou de circulation d'œuvres d'artistes québécois, ou dans le cadre de tournées, de projets de prospection ou de développement des organismes québécois à l'étranger. Il s'agit d'une augmentation de 144 % par rapport à 2022-2023.

Orientation 4

Faire rayonner davantage le contenu québécois dans l’environnement numérique

Objectif 7

Favoriser l’adoption de normes référentielles communes

Contexte lié à l’objectif : La consommation d’œuvres en ligne a connu une forte croissance dans un espace numérique où la concurrence est maintenant très vive. Il importe donc que le Québec se dote d’un répertoire de données descriptives structurées pour assurer la visibilité et la mise en valeur des œuvres produites au Québec. À cet effet, le CALQ encourage l’utilisation de normes référentielles communes pour le milieu artistique afin d’accroître la découvrabilité des œuvres dans l’espace numérique. Le CALQ documente, dans un premier temps, les résultats dans le secteur de la production d’album en musique et chanson, disciplines pour lesquelles les outils de référencement sont déjà connus. Il adaptera ses outils de collecte de manière à suivre également les autres disciplines qui offriront pareille norme au fil des ans.

Indicateur 7.1 : Proportion de créatrices et de créateurs qui utiliseront les normes communes pour référencer leurs œuvres

(Mesure de départ : non disponible)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	10 %	25 %	40 %	55 %
RÉSULTATS	s. o.	s. o.		

s. o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, le CALQ a ajouté des questions sur l’utilisation des normes de référencement dans les rapports d’utilisation de bourses. La compilation et l’analyse des réponses seront faites et les résultats seront connus en 2025-2026. Au volet création pour les disciplines musique et chanson, la question porte sur la norme MétaMusique. Aux volets création et présentation publique en arts de la scène, il s’agit de Scène Pro. Enfin, au volet création en cinéma et vidéo, les normes sont Mediafilm et Panoscope. Dans un esprit de sensibilisation, les liens vers les normes en question sont intégrés dans les rapports.

ENJEU 4

Les transformations nécessaires

Orientation 5
Consolider les organisations dans un contexte de transition

Objectif 8
Miser sur la mutualisation

Contexte lié à l'objectif : Afin de contrer la rareté de la main-d'œuvre présente dans le milieu culturel et de permettre également aux organismes artistiques de répondre à de nouveaux défis organisationnels, le CALQ appuie les initiatives de mutualisation au sein des organismes artistiques. Ces initiatives permettent aux organisations d'accroître leur performance et peuvent prendre différentes formes : recherche et création, ressources humaines, partage d'espaces et de ressources, moyens de diffusion, métadonnées, intelligence d'affaires, etc. Le CALQ documente annuellement les organismes qui restructurent leurs modèles d'affaires pour faire face à cette nouvelle réalité.

Indicateur 8.1 : Nombre d'organismes soutenus qui offrent des services, fusionnent ou partagent des ressources
(**Mesure de départ :** 108 organismes en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	+ 3 par rapport à la mesure de départ	+ 5 par rapport à 2023-2024	+ 5 par rapport à 2024-2025	+ 5 par rapport à 2025-2026
RÉSULTATS	+ 3 (Atteinte)	+ 6 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

- Le CALQ a soutenu six initiatives de mutualisation de plus en 2024-2025 que l'année précédente :
- Il a soutenu le Centre des arts actuels SKOL afin de permettre aux organismes regroupés sous le nom provisoire LABCS (Ateliers Belleville, Arprim, CIRCA art actuel et SKOL) de développer un nouveau modèle organisationnel dans l'objectif de créer un pôle artistique dans le secteur de Chabanel, à Montréal ;
 - Il a offert son soutien au Réseau des Organismes de Spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) pour la deuxième année de son service d'accompagnement spécialisé auprès de 12 diffuseurs qui font face à des enjeux organisationnels. La mise en œuvre du projet nécessite l'embauche d'une ressource pour coordonner les opérations ;

- Il a appuyé Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, pour la poursuite de son programme de résidence interrégionale en partenariat avec Le Petit Théâtre de Sherbrooke, le Centre des arts de la scène Jean-Besré en Estrie et le Théâtre La Rubrique à Saguenay. L'objectif est de favoriser l'audace et l'innovation dans la recherche en arts vivants destinés au jeune public ;
- À la suite de la fusion du Festival des musiques de création Saguenay–Lac-Saint-Jean (FMC) et des Productions de Centre d'expérimentation musicale (CEM), deux organisations-phares en musique actuelle dans cette région, le CALQ offre son appui à l'édition de 2025 du festival ;
- Il a soutenu la compagnie de théâtre Orange Noyée pour la mise en place d'une ressource mutualisée destinée à l'accompagnement de projets de création et de production d'artistes de la diversité ou de la relève ou qui font leurs premiers pas en tant que créateurs ;
- Il a appuyé le Théâtre PÀP (Petit à Petit) qui, en collaboration avec le Théâtre Outremont, le Théâtre du Tandem, le Centre des arts de Baie-Comeau et le Théâtre populaire d'Acadie, vise à instaurer un nouveau modèle de création décentralisée permettant d'inscrire le développement des œuvres en chantier au sein même des collectivités un peu partout sur le territoire.

Objectif 9

Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable

Contexte lié à l'objectif : Plusieurs organismes artistiques déploient actuellement des gestes concrets pour que leurs activités se déroulent de façon écoresponsable, contribuant ainsi à assurer aux générations futures un avenir prospère. Afin de les encourager à pousser plus avant leurs interventions, le CALQ exige que tous les organismes soutenus à la mission se dotent, au cours des prochaines années, d'un plan de développement durable. Ces plans sont une occasion pour les organismes artistiques de formuler et de poursuivre des objectifs concrets, ainsi que de structurer leurs interventions tout en représentant un engagement formel envers le développement durable.

Indicateur 9.1 : Proportion des organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable

(Mesure de départ : 20 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	25 %	50 %	75 %	90 %
RÉSULTATS	44 % (Atteinte)	50 % (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Au 31 mars 2025, la proportion d'organismes soutenus à la mission qui ont déposé un plan d'action de développement durable s'élève à 50 %. À noter que ce sont 414 organismes au total qui ont soumis leur plan d'action, dont 220 soutenus à la mission. Ce résultat est aussi une démonstration, pour le CALQ, de l'engagement du milieu artistique québécois face à l'urgence climatique.

Objectif 10

Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation

Contexte lié à l'objectif : Le CALQ doit être dynamique, innovant et toujours plus efficient afin d'offrir un appui de qualité au milieu artistique québécois. D'une part, les outils et les méthodes de gestion de l'organisation sont ponctuellement revus afin de garantir à sa clientèle une offre de services optimale. D'autre part, puisque l'équipe du CALQ connaît un renouvellement générationnel important, le CALQ entend allouer le temps nécessaire au transfert de connaissances et au développement des compétences.

Indicateur 10.1 : Nombre de processus modernisés au Conseil

(Mesure de départ : 5 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	5	5	5	5
RÉSULTATS	5 (Atteinte)	5 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible de l'indicateur 10.1 a été atteinte ; 5 processus ont été modernisés en 2024-2025.

- Simplifier le suivi annuel et la production de la reddition de comptes pour les organismes soutenus à la mission en permettant le dépôt et le suivi interne du rapport d'activité ainsi que des preuves de versements ;
- Simplifier le processus de gestion des demandes de soutien à la mission pour les années intercalaires en permettant le traitement et le suivi du statut des demandes intercalaires pour chaque année du soutien à la mission ;
- Mettre en œuvre un nouveau processus afin de soutenir la présentation d'une demande de bourse et de la reddition de comptes associée pour le programme *Arts et lettres de Montréal* s'adressant aux artistes et aux écrivaines et écrivains de la relève qui n'ont jamais reçu une bourse du CALQ ;
- Mettre en œuvre de nouveaux processus afin de soutenir la présentation d'une demande de subvention et de la reddition de comptes associée pour :
 - le soutien en Programmation spécifique ;
 - la mesure de Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques.
- Simplifier le processus de suivi des fiches de réclamation d'honoraires dans le cadre des échanges avec les évaluateurs aux fins de la gestion de l'évaluation.

Indicateur 10.2 : Nombre d’heures consacrées au transfert et au développement des compétences

(Mesure de départ : 670 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	990	1 200	1 400	1 400
RÉSULTATS	1 560 (Atteinte)	1 419 (Atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible de l’indicateur 10.2 a été dépassée avec un total de 1 419 heures allouées au personnel du CALQ pour le transfert et le développement de compétences. Parmi les formations offertes :

- Une introduction à l’intelligence artificielle : ses principaux concepts, enjeux et applications, en particulier dans le domaine des arts et de la culture ;
- Une formation afin de mieux apprivoiser le stress : ses sources et des techniques pour en réduire les effets ;
- Une formation sur l’accessibilité universelle dans les arts de la scène : une définition, les défis du spectacle accessible et les retombées positives de la création d’une communauté de pratique.



LA DANSE DES GRANDS-MÈRES ↑

Le collectif Les femmes qui s’invitent, formé d’Angélique Amyot, Marie-Chantale Béland et Alexandra Jacques, a obtenu du soutien dans le cadre du programme de partenariat territorial de la Ville de Québec pour la création du spectacle de danse contemporaine *La danse des grands-mères*, qui explore les thèmes des liens intergénérationnels et du vieillissement.

Sur la photo: Alexandra Jacques, Angélique Amyot, Christine Simard, Françoise Sorieul, Marie-Chantale Béland et Sylvie Tourangeau

Crédit photo: Marie Tan

IBUKA, JUSTICE →

L'auteur et cinéaste d'origine rwandaise Justice Rutikara a bénéficié d'un soutien dans le cadre du programme Vivacité pour la recherche, l'écriture et l'exploration cinématographique de son premier court métrage de fiction *Ibuka, Justice*, présenté à la 43^e édition du Rendez-vous Québec Cinéma en février 2025.

Sur la photo : Affiche du film *Ibuka, Justice* de Justice Rutikara, 2024

Crédit photo : Yzanakio



2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2021

Remarque : Considérant que la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens a été mise à jour à la fin de l'année fiscale, la reddition de comptes 2024-2025 est produite sur base de la précédente Déclaration.

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2023-2024	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
Engagement 1 Services personnalisés et accessibles	<i>Indicateur 1.1</i> Répondre à une demande d'information envoyée par courriel (info@calq.gouv.qc.ca) ou sur les réseaux sociaux dans les meilleurs délais	Moins de 8 jours ouvrables dans 96 % des cas (moyenne de 3 jours ouvrables) (Atteinte)	Huit jours ouvrables	Moins de 8 jours ouvrables dans 95 % des cas (moyenne de 2,89 jours ouvrables) (Atteinte)
	<i>Indicateur 2.1</i> Offrir des séances d'information sur nos programmes aux associations et regroupements	37 présentations effectuées par des chargé(e)s de programmes (Atteinte)	Six présentations effectuées par des chargé(e)s de programmes par année	46 séances d'information sur nos programmes effectuées (Atteinte)
	<i>Indicateur 3.1</i> Mesurer les attentes et le degré de satisfaction des clientèles envers les programmes du Conseil en considérant le niveau d'appréciation des organismes sur le délai de réponse à une demande de subvention	82,8 % (Atteinte)	Un taux de satisfaction de 80 %	82 % (Atteinte)
	<i>Indicateur 4.1</i> Offrir une prestation électronique de services efficace et appréciée des usagers de Mon dossier CALQ	4 (Atteinte)	Une appréciation générale de 4 sur une échelle de 5	3,8 (Non atteinte)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2023-2024	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
Engagement 5 Efficience des programmes d'aide financière	<i>Indicateur 5.1</i> Mesurer les attentes et le degré de satisfaction des clientèles envers les programmes du Conseil en considérant le niveau d'appréciation des organismes relativement à l'accessibilité et à la clarté de l'information sur le programme	Accessibilité de l'information : 98,1 % Clarté de l'information : 96,3 % (Atteinte)	Un taux de satisfaction de 90 %	Accessibilité de l'information : 96 % Clarté de l'information : 95 % (Atteinte)
	<i>Indicateur 6.1</i> Mesurer les attentes et le degré de satisfaction des clientèles envers les programmes du Conseil en considérant le niveau d'appréciation des organismes relativement à la clarté et à la pertinence des objectifs du programme	97 % (Atteinte)	Un taux de satisfaction de 90 %	97 % (Atteinte)
	<i>Indicateur 7.1</i> Mesurer les attentes et le degré de satisfaction des clientèles envers les programmes du Conseil en considérant la réponse du programme aux attentes des artistes et des organismes	Artistes : 96 % Organismes : 91 % (Atteinte)	Une zone de satisfaction à 90 % (incluant les mentions « satisfait » et « très satisfait » pour les artistes et les organismes soutenus aux activités)	Artistes : 97 % Organismes : 90 % (Atteinte)
Engagement 8 Inclusion	<i>Indicateur 8.1</i> Lors de la composition des comités et jurys : — Maintenir la parité hommes-femmes ainsi que la représentativité des personnes issues de la diversité culturelle et des Autochtones — Assurer une meilleure représentativité des anglophones et des personnes handicapées	52 % femmes 46,4 % hommes (Atteinte) 17,2 % diversité culturelle 3,5 % Premières Nations (Atteinte) 3,5 % anglophones (Non atteinte) 6 personnes handicapées (Atteinte)	Une zone paritaire pour les femmes et les hommes Au moins 14 % de personnes issues de la diversité culturelle et 2 % issues des Premières Nations Au moins 5 % d'anglophones Au moins 3 personnes handicapées	52,4 % femmes 45,9 % hommes (Atteinte) 19,4 % diversité culturelle 4,1 % Premières Nations (Atteinte) 3,4 % anglophones (Non atteinte) 6 personnes handicapées (Atteinte)
Engagement 9 Traitement diligent des plaintes	<i>Indicateur 9.1</i> Traiter les plaintes officielles déposées au secrétariat du Conseil avec diligence dans un délai respectable	2 (Atteinte)	Moins de 30 jours ouvrables	1 (Atteinte)

Explication des résultats obtenus

La Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC) du Conseil des arts et des lettres du Québec présente quatre engagements : offrir des services personnalisés, permettre l'accessibilité aux services, assurer l'équité et l'efficacité des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats, et traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence. Les quelques explications complémentaires qui suivent permettent de mieux comprendre les résultats obtenus en 2024-2025 :

- Au cours de l'exercice, 40 séances d'information ont été offertes par la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR), 3 par la Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI), 1 par la Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP) en collaboration avec la DACAR et 2 par la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL) en collaboration avec la Direction de la planification et des programmes (DPP), pour un total de 46 (indicateur 2.1).

Suivi des plaintes

- Au cours de l'exercice (2024-2025), une plainte a été traitée dans le cadre de la Politique de gestion des plaintes. Le traitement a nécessité moins de 30 jours ouvrables. Au 31 mars 2025, le dossier est clos (indicateur 9.1).



← BOÎTE À SAVON

Le scénariste et monteur Jimmy G. Pettigrew a obtenu un soutien dans le programme général de bourses pour la production du court métrage jeunesse *Boîte à savon*, paru en 2024.

Sur la photo : Affiche du court métrage *Boîte à savon* de Jimmy G. Pettigrew

Crédit – conception de l’affiche : Charles-Étienne Brochu

SHUTDOWN →

La troupe de théâtre Les Zybrides du Petit Théâtre du Vieux Noranda, soutenu à la programmation spécifique, a présenté *Shut Down*, une œuvre de danse contemporaine qui rend hommage aux travailleurs et travailleuses des mines en recréant une ambiance où s’affrontent nature et monde industriel, avec des danseurs et danseuses de Rouyn-Noranda et de Montréal.

Sur la photo : Carol-Ann Lafortune-Hatfield lors de *Shut Down*, une production Les Zybrides / We All Fall Down

Crédit photo : William B. Daigle



LES RESSOURCES UTILISÉES

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Tableau 1 : Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2023-2024	2024-2025	ÉCART
Cadres	10	9	(1)
Professionnels	48	43	(5)
Employés de soutien	26	24	(2)
Total	84	76	(8)

Effectif en poste : la donnée représente le nombre de personnes en poste au 31 mars 2025 et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC).

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Tableau 2 : Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	0,83	1,28	1,30

Tableau 3 : Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre	0,76	1,66	1,83
Professionnel	0,65	2,99	1,70
Fonctionnaire	0,99	2,23	2,17
Total⁵	0,77	2,60	1,86

Données présentées en fonction des années civiles.

Tableau 4 : Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne ⁶	634,36 \$	1 374,06 \$	1259,28 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Tableau 5 : Taux de départ volontaire du personnel régulier

	NOMBRE 2022-2023	TAUX (%) 2022-2023	NOMBRE 2023-2024	TAUX (%) 2023-2024	NOMBRE 2024-2025	TAUX (%) 2024-2025	TAUX DE LA FONCTION PUBLIQUE (%) 2024-2025
Retraite	4	5,13 %	6	7,79 %	4	4,95 %	2,00 %
Démission	5	6,41 %	4	5,20 %	4	4,95 %	3,10 %
Mutation de sortie	0	0	0	0	0	0	3,80 %
Total – Départ volontaire	9	11,54 %	10	12,99 %	8	9,90 %	9,00 %
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	78	s. o.	77	s. o.	80,8	s. o.	s. o.

5. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

6. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Tableau 6 : Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2024-2025 ⁷ (000 \$) (1)	DÉPENSES RÉELLES AU 31 MARS 2025 ⁸ (000 \$) (2)	ÉCART (000 \$) (3) = (2) – (1)	DÉPENSES RÉELLES 2023-2024 ⁹ (000 \$) (4)
Direction générale	883,6	661,0	(222,6)	866,6
Direction des ressources humaines et de l'administration	2 110,1	2 603,9	493,8	2 477,6
Direction des technologies de l'information et de l'innovation	1 811,6	1 267,5	(544,1)	1 387,1
Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international	1 699,5	1 622,6	(76,9)	1 811,6
Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	1 776,2	1 761,5	(14,7)	1 701,0
Direction du soutien aux organismes de création et de production	1 598,8	1 539,7	(59,1)	1 506,3
Direction de la planification et des programmes	976,7	959,9	(16,8)	1 050,4
Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	1 005,7	961,8	(43,9)	1 028,2
Bourses et subventions accordées	151 457,5	180 429,8	28 972,3	174 434,3
Total	163 319,7	191 807,7	28 488	186 263,1

7. Budget de dépenses 2024-2025 présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025.
8. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.
9. Comptes publics 2023-2024.

Explication des variations de plus de 5 % entre le budget et les résultats réels de 2024-2025 :

Direction générale : Le poste de présidente-directrice générale a été vacant du mois de septembre 2024 jusqu'à la nomination de Véronique Fontaine le 19 février 2025. Suivant le départ d'Anne-Marie Jean en septembre 2024, la provision pour allocation de transition a été radiée. Ces deux éléments expliquent l'écart.

Direction des ressources humaines et de l'administration : Le contrat pour la coordination du réseau des agentes et agents de développement culturel numérique et les organismes participants a été renouvelé.

Direction des technologies de l'information et de l'innovation : Le report de certains travaux effectués par la Direction des technologies de l'information et de l'innovation a fait en sorte que les dépenses réelles ont été inférieures à ce qui avait été prévu.

Bourses et subventions : La relance du milieu culturel faisant suite à la pandémie a nécessité l'ajout de budgets additionnels pour venir en aide aux artistes et aux organismes culturels.



INUGUINIQ ↑

La réalisatrice Olivia Ikey a obtenu du soutien dans le cadre du programme Re-Connaître pour la réalisation du long métrage documentaire *Inuguiniq*, sous le mentorat de la réalisatrice abénaquise Kim O'Bomsawin, qui plonge dans l'univers sacré des traditions d'accouchement chez les Inuits.

Sur la photo : Extrait de tournage sur la production du film *Inuguiniq*, avec Olivia Ikey et sa fille Navarana Dubois, les deux protagonistes principales du projet

Crédit photo : François Léger-Savard

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Reddition de comptes publique sur les interventions en ressources informationnelles

Cette section présente les faits saillants des réalisations complétées au bénéfice des citoyennes et citoyens et des organisations dans le cadre des interventions d'évolution en ressources informationnelles de l'exercice 2024-2025. La présidente-directrice générale du CALQ atteste la fiabilité des données présentées et des contrôles afférents.

Mise à profit des systèmes de mission afin de poursuivre la transformation numérique des activités de missions externes et internes du CALQ

Prestation électronique de services (PES)

La PES permet la gestion numérique des demandes d'aide financière de bout en bout. Outre les économies matérielles générées (papier, enveloppes, reproduction, frais postaux, entreposage), la révision des processus pour y inclure des échanges d'information numérique permet, notamment, de faciliter le dépôt des demandes et le suivi et la reddition de comptes, d'automatiser diverses tâches administratives ainsi que de diminuer les délais de traitement et la charge de travail liés à la resaisie des données tout en limitant les erreurs.

En utilisant la PES, l'artiste ou l'organisme artistique peut :

- mettre à jour ses coordonnées rapidement;
- présenter une demande dans la plupart des programmes de soutien aux activités, en réutilisant certaines informations d'une demande à une autre. Plusieurs règles d'admissibilité sont intégrées au formulaire en ligne de manière à les traiter à la source. Une solution permet la gestion du matériel d'appui via la PES, incluant les documents « lourds » par liens Web;
- recevoir des notifications par courriel de manière à suivre le statut d'une demande en tout temps et à prendre connaissance de la réponse à une demande dès que cette information est disponible;
- produire sa reddition de comptes en fichier Web en réutilisant les données saisies à sa demande et déposer les pièces requises pour en assurer le suivi;
- bénéficier d'un suivi personnalisé de l'analyse et apprendre rapidement l'acceptation de ses données de reddition de comptes.

Système de gestion des demandes d'aide financière

Ce système interne fait l'objet d'une conversion progressive aux nouvelles technologies Web. À cette occasion, divers travaux sont menés afin de simplifier la gestion des demandes d'aide financière par le personnel du CALQ.

Mises en ligne de l'exercice 2024-2025

Dans l'esprit de l'objectif 10 du Plan stratégique du CALQ 2023-2027 et de l'action 10 du Plan d'action de développement durable 2023-2028 visant à poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation, les mises en ligne réalisées au cours de l'exercice ont contribué à la modernisation de certains processus du CALQ :

- Simplifier le suivi annuel et la production de la reddition de comptes pour les organismes soutenus à la mission en permettant le dépôt et le suivi interne du rapport d'activité ainsi que des preuves de versements ;
- Simplifier le processus de gestion des demandes de soutien à la mission pour les années intercalaires en permettant le traitement et le suivi du statut des demandes intercalaires pour chaque année du soutien à la mission ;
- Mettre en œuvre un nouveau processus afin de soutenir la présentation d'une demande de bourse et de la reddition de comptes associée pour le programme Arts et lettres de Montréal s'adressant aux artistes et aux écrivaines et écrivains de la relève qui n'ont jamais reçu une bourse du CALQ ;
- Mettre en œuvre de nouveaux processus afin de soutenir la présentation d'une demande de subvention et de la reddition de comptes associée pour :
 - le soutien en Programmation spécifique ;
 - la mesure de Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques.
- Simplifier le processus de suivi des fiches de réclamation d'honoraires dans le cadre des échanges avec les évaluatrices et évaluateurs aux fins de la gestion de l'évaluation.



KANI NO OBAKE ↑

L'artiste multidisciplinaire Laurence Petitpas a bénéficié d'une résidence de création en arts visuels au Tokyo Arts and Space (TOKAS) dans le cadre du programme d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Japon pour son projet *Kani no Obahe* inspiré de l'univers des yokais, ces monstres et phénomènes mystérieux issus du folklore japonais.

Sur la photo : Installation de marionnettes murales, projet *Kani no Obahe*, Tokyo (TOKAS) 2024

Matériaux : Carcasses de crabes des neiges, acrylique, nageoires de poissons-globes, shibori de soie, bourrure, papier washi, crayon feutre, fils, bois, oeilletons et yeux de plastique

Crédit pour la photo : TOKAS (Tokyo arts and space)

PAYZAGES →

L'organisme Cabane Théâtre a reçu un soutien dans le cadre du programme Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques pour son projet *Payzages*, mis en scène par Anne-Sophie Tougas.

Sur la photo : Les interprètes Aude Seppey, Ian Thibault et Josiane Proteau

Crédit photo : Jonathan Malenfant



ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Tableau 7 : Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹⁰

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [5]	ÉVOLUTION [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	17 633	0	17 633	9,66	10,35	(0,69)
2. Personnel professionnel	80 552	1 309	81 861	44,82	48,17	(3,35)
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	43 986	175	44 161	24,18	26,07	(1,89)
Total	142 171	1 484	143 655	78,66	84,59	(5,93)

Explications des principaux écarts

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit une période de contrôle des effectifs entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. Ainsi, le Secrétariat du Conseil du trésor a établi une cible globale des effectifs dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique. Sur cette base, le ministre Mathieu Lacombe a fixé une cible pour le CALQ, soit un maximum de 155 236 heures. Cette cible a été respectée, avec un total de 143 655 heures rémunérées.

Contrats de service

Tableau 8 : Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	2	71 477 \$
Total des contrats de service	2	71 477 \$

10. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.



LES LIGNES CONTOURS ↑

L'artiste visuelle Julie Picard a reçu un appui dans le cadre du programme général de bourses pour la recherche et la création de nouveaux corpus d'œuvres sculpturales de papier.

Sur la photo : Vue d'ensemble de l'exposition solo *Les lignes contours* de Julie Picard à la Maison des arts de Laval, 2024

Crédit photo : Jean-Michael Seminaro

4.2 Développement durable

Cette section présente les résultats de la première année de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du CALQ.

À partir des constats issus d'un vaste chantier de consultation, ce plan a été conçu sous l'angle de la mobilisation, suivant ainsi l'engagement du milieu artistique, tout en l'accompagnant dans cette transition verte. Ce plan, plus ambitieux, reflète l'importance d'agir face à l'urgence climatique et s'arrime également, de manière concrète, aux priorités gouvernementales.

Tableau 9 : Sommaire des résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
1.2.1 : Assurer le développement de compétences vertes	1 : Assurer l'accompagnement du milieu lors de sa transition verte	1.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont bénéficié d'un accompagnement	50 %	32,1 % (Non atteinte)
2.3.2 : Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	2 : Favoriser le déploiement d'œuvres dans la nature	2.1 : Taux d'augmentation du nombre de personnes jointes lors de la diffusion d'œuvres dans la nature	65 % par rapport à 2021-2022	0 % (Non atteinte)
3.2.1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	3 : Assurer la représentativité des artistes de la diversité culturelle dans les œuvres produites au Québec	3.1 Proportion d'artistes de la diversité culturelle dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise	s. o.	s. o.
3.2.1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	4 : Assurer la représentativité des artistes autochtones dans les œuvres produites au Québec	4.1 Proportion d'artistes autochtones dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise	s. o.	s. o.
4.3.1 : Appuyer le développement régional durable	5 : Stimuler les projets écoresponsables sur l'ensemble du territoire québécois	5.1 Proportion des régions desservies par un objectif touchant l'écoresponsabilité dans le cadre du programme Partenariat territorial du Conseil	35 %	47 % (Atteinte)

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
5.1.1 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	6 : Effectuer l'analyse de la durabilité des programmes du Conseil, de son plan stratégique ainsi que de toutes autres interventions jugées pertinentes	6.1 Proportion des programmes réguliers qui ont fait l'objet d'une analyse de la durabilité	65 %	65 % (Atteinte)
1.1.1 : Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	7 : Inciter le milieu artistique à suivre son empreinte carbone	7.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont effectué leur bilan carbone	55 %	40,4 % (Non atteinte)
1.1.1 : Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	8 : Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable	8.1 Proportion d'organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable	50 %	50 % (Atteinte)
5.3.4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	9 : Augmenter le nombre de programmes incluant des critères de durabilité	9.1 Proportion de programmes réguliers incluant des critères de durabilité	55 %	55 % (Atteinte)
5.5.1 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	10 : Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation	10.1 Nombre de processus modernisés	10	10 (Atteinte)

s. o. : sans objet

Synthèse des activités

Action 1 : Le CALQ soutient le Conseil québécois des événements responsables (CQEER) afin d’offrir l’accompagnement nécessaire aux organismes qui doivent entrer les données relatives à leur empreinte carbone sur la plateforme Creative Green. Il s’agit d’un accompagnement personnalisé en vue de faciliter l’adoption de ce nouvel outil, tout en leur proposant également des options dans leur objectif de réduction. Un total de 32,1 % des organismes soutenus ont bénéficié de cet accompagnement. À noter qu’en 2024-2025, le CQEER a fait face à des enjeux de ressources.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
1.2.1 : Assurer le développement de compétences vertes	1 : Assurer l’accompagnement du milieu lors de sa transition verte	1.1 : Proportion d’organismes soutenus qui ont bénéficié d’un accompagnement	50 %	32,1 % (Non atteinte)

Action 2 : La nouvelle mesure de Présentation d’œuvres dans l’espace public et dans des lieux atypiques incluait les espaces naturels tels que les sentiers, les parcs, les jardins, etc., favorisant alors l’accès de la population québécoise à des œuvres professionnelles. Dans l’objectif d’accroître ses rencontres fortuites, le CALQ documente le nombre de personnes jointes. En 2024-2025, plus de 68 000 personnes ont été en contact avec les œuvres offertes, ce qui n’est toutefois pas suffisant pour atteindre la cible d’augmentation.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
2.3.2 : Soutenir la pratique d’activités durables dans la nature	2 : Favoriser le déploiement d’œuvres dans la nature	2.1 : Taux d’augmentation du nombre de personnes jointes lors de la diffusion d’œuvres dans la nature	65 % par rapport à 2021-2022	0 % (Non atteinte)

Action 3 : Pour les actions 3 et 4, les cibles sont fixées à 2027-2028 afin que le CALQ puisse développer un outil permettant de documenter la place que les artistes et créatrices et créateurs de la diversité culturelle et autochtones occupent au sein des organismes artistiques qui les embauchent.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	3 : Assurer la représentativité des artistes de la diversité culturelle dans les œuvres produites au Québec	3.1 Proportion d'artistes de la diversité culturelle dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise	S. O.	S. O

s. o. : sans objet

Action 4 : Voir action 3

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	4 : Assurer la représentativité des artistes autochtones dans les œuvres produites au Québec	4.1 Proportion d'artistes autochtones dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise	S. O.	S. O

s. o. : sans objet

Action 5 : En 2024-2025, le CALQ a signé des ententes de partenariat dans les régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie et Chaudière-Appalaches. Elles s'adressent aux organismes artistiques œuvrant dans un ou plusieurs des domaines suivants : arts du cirque, arts multidisciplinaires, arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, conte, danse, littérature, métiers d'art, musique, recherche architecturale et théâtre. L'un des objectifs du programme de partenariat dans ces régions concerne l'écoresponsabilité, visant plus précisément à soutenir des projets de création, de production, de promotion et/ou de diffusion écoresponsables.

Au 31 mars 2025, la proportion des régions desservies par un objectif touchant l'écoresponsabilité atteint 47 %.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
4.3.1 : Appuyer le développement régional durable	5 : Stimuler les projets écoresponsables sur l'ensemble du territoire québécois	5.1 Proportion des régions desservies par un objectif touchant l'écoresponsabilité dans le cadre du programme Partenariat territorial du Conseil	35 %	47 % (Atteinte)

Action 6 : Le CALQ a effectué, cette année, l'analyse de la durabilité pour trois de ses programmes réguliers : Manifestation et présentation publique, Promotion et sensibilisation ainsi que Publication. De fait, au 31 mars 2025, 65 % des programmes réguliers du CALQ ont été étudiés sous l'angle de la durabilité.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.1.1 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	6 : Effectuer l'analyse de la durabilité des programmes du Conseil, de son plan stratégique ainsi que de toutes autres actions jugées pertinentes	6.1 Proportion des programmes réguliers qui ont fait l'objet d'une analyse de la durabilité	65 %	65 % (Atteinte)

Action 7 : Depuis le lancement de la plateforme Creative Green, qui vise à documenter et à mesurer l'empreinte carbone, le CALQ a invité deux cohortes d'organismes à s'y inscrire. Au 31 mars 2025, ce sont 40,4 % des organismes soutenus à la mission qui ont amorcé le travail et commencé à entrer les données relatives à l'empreinte carbone de leurs activités. Rappelons que cette plateforme a été conçue expressément pour le milieu culturel québécois afin de lui permettre de suivre l'évolution de son bilan au fil des ans. À noter qu'en 2024-2025, le CQEER a fait face à des enjeux de ressources.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
1.1.1 : Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	7 : Inciter le milieu artistique à suivre son empreinte carbone	7.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont effectué leur bilan carbone	55 %	40,4 % (Non atteinte)

Action 8 : Le CALQ a adopté une orientation écoresponsable qui exige que tous les organismes soutenus à la mission adoptent un plan d'action en matière de développement durable qui inclut une composante écoresponsable au cours du cycle de 2024 à 2028. Une proportion de 50 % de ces organismes s'est acquittée de cette exigence, ce qui témoigne de l'engagement du milieu culturel en matière d'écoresponsabilité.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
1.1.1 : Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	8 : Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable	8.1 Proportion d'organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable	50 %	50 % (Atteinte)

Action 9 : Dès 2022, le CALQ a annoncé à l'ensemble de ses clientèles sa volonté d'intégrer des critères écoresponsables dans ses programmes de financement. En 2024-2025, de tels critères ont été ajoutés au programme de soutien à la mission, à la programmation spécifique ainsi qu'aux programmes de Production et reprise et de Promotion et sensibilisation. Ceci porte à 55 % la proportion des programmes réguliers qui incluent des critères de durabilité.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.3.4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	9 : Augmenter le nombre de programmes incluant des critères de durabilité	9.1 Proportion de programmes réguliers incluant des critères de durabilité	55 %	55 % (Atteinte)

Action 10 : Le CALQ a modernisé cinq de ses processus en 2024-2025, lesquels sont détaillés dans la section 3.3 du présent rapport (Utilisation des ressources informationnelles). Ceux-ci ont été revus dans l'optique d'accroître la qualité des services offerts au milieu artistique. Ils ont aussi été repensés de manière à réduire considérablement les mécanismes de suivi internes en version papier, à alléger la charge de travail associée au traitement des dossiers ainsi qu'à diminuer les délais de traitement. Ainsi, depuis la mise en œuvre du plan, ce sont 10 processus qui ont été modernisés.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.5.1 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	10 : Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation	10.1 Nombre de processus modernisés	10	10 (Atteinte)



LES MARCHEUSES ↑

Claire Moeder a obtenu du soutien dans le cadre du programme de partenariat territorial dans la région de la Gaspésie pour son projet de création littéraire participatif *Les marcheuses*, portant sur la reconnexion avec le territoire forestier de la région.

Sur la photo : Claire Moeder, *Les marcheuses*, 2024, en collaboration avec Pauline Buzaré, un tirage limité de 40 éditions numérotées comprenant une série de 3 livrets couleur recto verso avec inserts et imprimé chez SAGAMIE (résidence en micro-édition)

Crédit photo : Claire Moeder



LES SAUMONS DE LA MITIS ↑

L'organisme Champ gauche a reçu un soutien dans le cadre du programme Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques pour la tournée de son œuvre immersive *Les Saumons de la Mitis*, une pièce de théâtre documentaire présentée in situ invitant le public à se plonger dans la peau du saumon et à découvrir son impressionnant parcours transformé par l'humain. Une production de Champ gauche en collaboration avec les Jardins de Métis, Espace pour la vie et Les Miels d'Anicet.

Sur la photo : Christine Beaulieu

Crédit photo : David Ouimet

4.3 Divulcation d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics

La responsable du suivi des divulgations n’a reçu aucune divulgation d’actes répréhensibles au cours de l’exercice 2024-2025.

Tableau 10 : Divulcation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2024-2025	2024-2025
1. Le nombre de divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations entre le 1 ^{er} avril et le 29 novembre 2024 ^{1 2}	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ³	0
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ⁴	0

¹ Depuis le 30 novembre 2024, les organisations assujetties à l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* n'ont plus l'obligation d'établir une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par le personnel.

² Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs et divulgatrices.

³ Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

⁴ Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

4.4 Code d’éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le Code d’éthique des membres du conseil d’administration du Conseil des arts et des lettres du Québec est présenté sur son site Web à l'adresse suivante : https://www.calq.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/A_propos/Code_ethique/Code_ethique_membres_CA_VF_2022-06-13.pdf.

Les personnes qui siègent au conseil d’administration sont tenues de respecter les normes d’éthique et les règles de conduite énoncées dans le Code d’éthique des membres du conseil d’administration du Conseil des arts et des lettres du Québec et dans le *Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté* en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30). Outre le Code d’éthique des membres du conseil d’administration, le CALQ est doté d’un Code d’éthique et de conduite à l’intention du personnel et d’un Code d’éthique des membres des comités d’évaluation, des appréciatrices et des appréciateurs.

En 2024-2025, aucun manquement au Code d’éthique des membres du conseil d’administration n’a été constaté.

4.5 Gouvernance des sociétés d'État

Fonctionnement des comités

Le CALQ fait partie des organismes assujettis à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE).

En 2024-2025, conformément à la LGSE et à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, le CALQ a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration, des trois comités obligatoires ainsi que du comité des programmes. Au cours de cet exercice financier, le conseil d'administration a tenu quatre séances régulières et quatre séances spéciales. Quant à ses 4 comités permanents, ils ont tenu 11 réunions régulières. Une période de huis clos entre les administratrices et administrateurs, sans la présence des membres de la direction, était à l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration.

Conformément au Règlement intérieur du conseil d'administration, la présidente-directrice générale et la présidente-directrice générale par intérim se sont assurées que chacun des comités dispose des ressources humaines, matérielles et financières adéquates en vue de l'accomplissement de ses fonctions, et que tous puissent recourir à des personnes expertes externes si nécessaire.

En 2024-2025, le conseil d'administration a procédé à l'approbation :

- des états financiers du CALQ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ;
- du budget amendé 2024-2025 de l'aide financière et de l'administration ;
- de certaines modalités du programme Soutien à la mission ;
- des principes d'attribution des crédits en lien avec la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois ;
- des subventions dans le cadre du programme Soutien à la mission ;
- de la mise à jour du Règlement intérieur du conseil d'administration ;
- des nominations à la présidence et des membres des comités du conseil d'administration ;
- du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025 ;
- du calendrier annuel des réunions du CA ;
- de la nomination au poste de la direction des ressources humaines et de l'administration ;
- d'une modification à la Politique d'encadrement des organismes soutenus à la mission ;
- du Rapport annuel de gestion 2023-2024 ;
- de la création d'un comité de sélection mandaté pour gérer le processus de recrutement pour le poste de PDG du CALQ ;

- de la mise à jour du profil de compétence et d'expérience du poste de présidente-directrice générale ou de président-directeur général ;
- d'une recommandation au gouvernement pour la nomination d'une personne au poste de présidente-directrice générale par intérim jusqu'à l'entrée en fonction de la ou du prochain titulaire du poste de PDG ;
- du renouvellement du régime d'emprunts du CALQ jusqu'au 31 octobre 2025 ;
- des autorisations de communication pour la direction des ressources humaines et de l'administration avec certaines entités gouvernementales ;
- du Plan d'action du Plan stratégique 2023-2024 à 2026-2027 ;
- de l'admissibilité des organismes de soutien à la production des domaines des arts de la scène (arts du cirque, danse, musique, théâtre), des arts multidisciplinaires, de la littérature et du conte à certains programmes et mesures ;
- d'un ajustement aux conditions d'inadmissibilité du programme Programmation spécifique ;
- du prix du CALQ pour la meilleure œuvre circassienne ;
- des demandes déposées dans le cadre du processus de révision du programme Soutien à la mission ;
- de la liste des Compagnes et des Compagnons de l'Ordre des arts et des lettres du Québec pour 2025 ;
- des prévisions budgétaires 2025-2026 à 2029-2030 de l'administration et de l'aide financière ;
- d'une recommandation au ministre de la Culture et des Communications pour le poste de membre du conseil d'administration et de PDG du CALQ, en vue d'une nomination par le gouvernement ;
- d'une dérogation aux Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction ;
- des ajustements au Plan d'action de développement durable 2023-2028 ;
- d'une modification au questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités ;
- du Programme d'accueil et de formation continue des membres du CA.

Le conseil d'administration a également pris acte, effectué le suivi ou discuté :

- des modalités de la rémunération des membres du conseil d'administration ;
- des rapports de la présidence-direction générale sur le suivi des opérations du CALQ ;
- du bilan de l'évaluation du soutien à la mission 2024-2025 ;
- des subventions accordées dans le cadre du Soutien à la programmation spécifique ;
- du bilan final des plaintes pour l'exercice 2023-2024 ;
- des listes des membres des comités d'évaluation, des apprécieuses et des appréciateurs dans le cadre du programme Soutien à la mission ;
- des faits saillants des bourses et des subventions demandées et accordées au cours de l'exercice 2024-2025 ;
- du processus de recrutement pour le poste de présidence-direction générale et des travaux du comité de sélection ;
- des décisions de financement du programme Soutien à la mission ;
- du climat dans le milieu culturel ;
- des subventions attribuées dans le cadre de transferts ministériels ;
- de l'état des ressources humaines au CALQ ;
- du budget 2025-2026 du CALQ ;
- du bilan de la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois ;
- de l'état d'avancement du Plan stratégique 2023-2027 ;
- de l'état d'avancement du Plan d'action de développement durable 2023-2028.

Finalement, le conseil d'administration a accueilli une nouvelle présidente, Sophie Prigent, ainsi que quatre nouveaux membres : Alexandre Forest, Zoé Gagnon-Paquin, Xavier Roy et Anne-Marie Trudel.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé d'Alexandre Forest, d'Anne-Marie Trudel et de Tanya Sirois qui en est la présidente. Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique, à la formation des membres du conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées.

En 2024-2025, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions ainsi qu'une réunion conjointe avec le comité des programmes qui ont porté principalement sur :

- la mise à jour du Règlement intérieur du conseil d'administration ;
- les demandes de révision déposées dans le cadre du processus de révision du programme Soutien à la mission ;
- le questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, des comités, de la présidence et des membres ;
- un sondage concernant les besoins de formations pour les membres du conseil d'administration ;
- un programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration ;
- l'assiduité des membres aux réunions du conseil d'administration et des comités pendant l'exercice 2024-2025 ;
- la Politique de rémunération des membres du conseil d'administration.

Au terme de l'exercice 2024-2025, le comité de gouvernance et d'éthique a également procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités conformément aux critères approuvés par celui-ci. Dans une perspective d'amélioration continue, les administratrices et administrateurs ont été invités à évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et des comités ainsi que la qualité de leur participation individuelle, à l'aide d'un sondage. Les résultats de l'évaluation ont été discutés et soumis au conseil d'administration.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de Zoé Gagnon-Paquin, d'Alix Laurent et de Julie Bellemare, qui en est la présidente. Ce comité s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2024-2025, les membres de ce comité se sont réunis à deux reprises pour étudier :

- le Rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2024 ;
- la mise à jour des budgets de l'administration et de l'aide financière pour 2024-2025 ;
- les prévisions budgétaires pour 2025-2026 à 2029-2030.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Les membres du comité des ressources humaines sont Alix Laurent, Tanya Sirois et Mériel Lehmann, qui en est le président. Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration du profil de compétences et d'expérience et des critères d'évaluation de la présidente-directrice générale et, enfin, à la planification et à la sélection de la relève des dirigeantes et dirigeants.

En 2024-2025, le comité s'est réuni à deux occasions et les travaux ont porté sur :

- le processus de recrutement pour le poste de présidence-direction générale ;
- la formation et la composition d'un comité de sélection ;
- la mise à jour du profil de compétence et d'expérience du poste de présidente-directrice générale ou de président-directeur général ;
- un sondage réalisé auprès du personnel du CALQ ;
- les enjeux et les orientations relatifs à la gestion des ressources humaines.

Après la réunion, le comité a fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

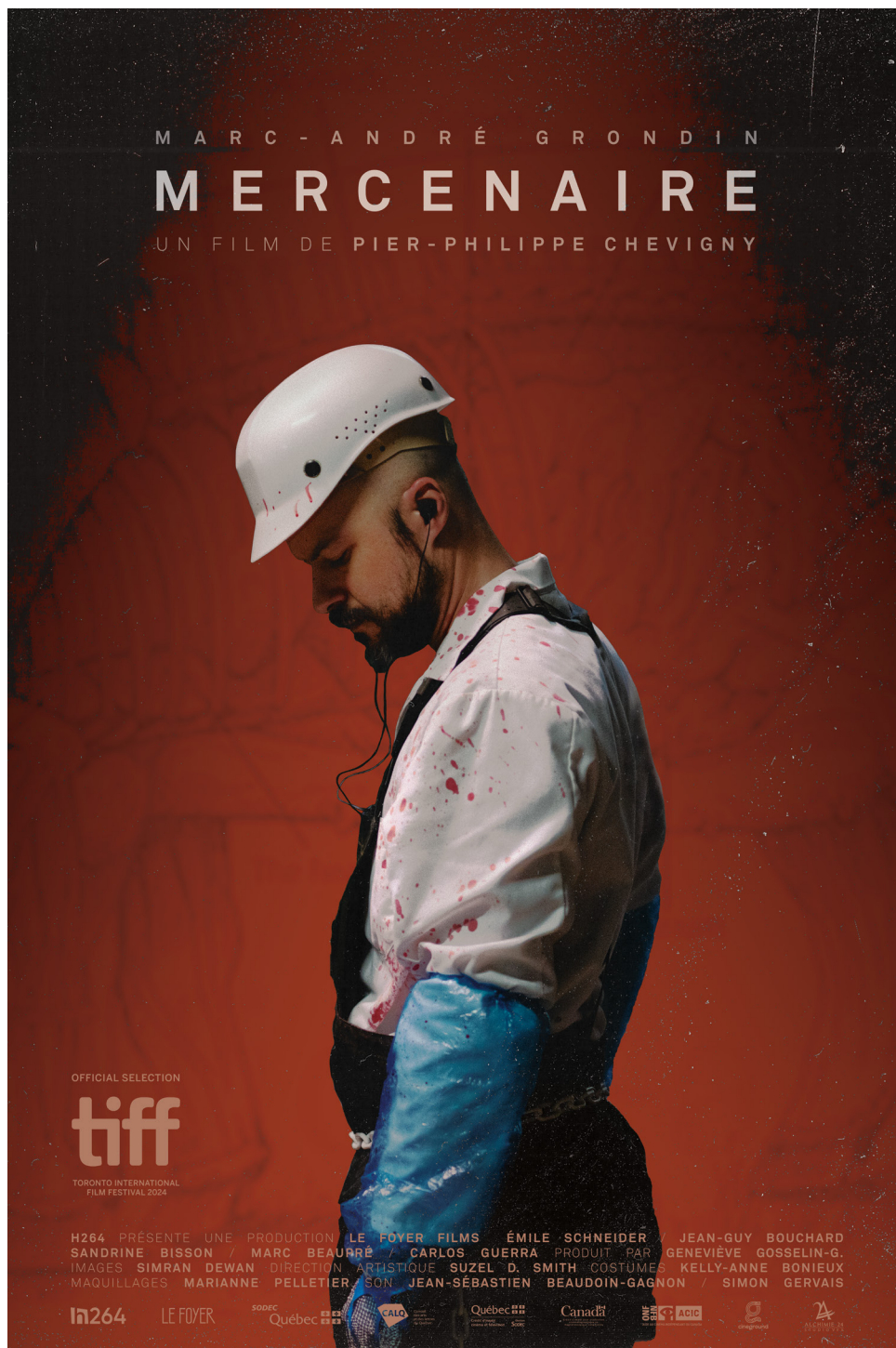


MADELEINE ↑

La réalisatrice Raquel Sancinetti a reçu une bourse dans les volets création et circulation du programme général de bourses pour son projet de court métrage *Madeleine*.

Sur la photo : Image tirée du court métrage documentaire animé *Madeleine*, réalisé par Raquel Sancinetti

Crédit photo : Stéphanie Weber-Biron



← MERCENAIRE

Le réalisateur et scénariste Pier-Philippe Chevigny a obtenu une bourse de création pour la réalisation du film *Mercenaire*, paru en 2024.

Sur la photo : Affiche du film *Mercenaire* réalisé par Pier-Philippe Chevigny

Crédit photo : Le Foyer Films

Comité des programmes

Le comité des programmes est composé de Sonia Cesaratto, d'Alain Chartrand, de Mériel Lehmann, de Céline Marcotte, de Xavier Roy, de Marc Séguin, de Mario Trépanier et de Véronique Fontaine, qui en est la présidente. Le comité des programmes a, entre autres, la responsabilité de formuler des avis sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations de comités ad hoc, formés pour se pencher sur les enjeux touchant le secteur des arts et des lettres. Il procède à l'examen des demandes de révision soumises dans le cadre du programme Soutien à la mission. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2024-2025, trois réunions ont eu lieu ainsi qu'une réunion conjointe avec le comité de gouvernance et d'éthique. Les travaux de ce comité ont porté sur :

- certaines modalités du programme Soutien à la mission ;
- les recommandations au conseil d'administration des aides financières aux organismes dans le cadre du programme de Soutien à la mission ;
- les demandes déposées dans le cadre du processus de révision du programme Soutien à la mission ;
- une modification à une condition d'inadmissibilité du programme Programmation spécifique ;
- l'admissibilité des organismes de soutien à la production des domaines des arts de la scène (arts du cirque, danse, musique, théâtre), des arts multidisciplinaires, de la littérature et du conte à certains programmes et mesures ;
- une recommandation pour la création d'un prix pour la meilleure œuvre circassienne.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement.

Formation continue

Les membres du conseil d'administration ont accès en tout temps, de façon autonome, à des activités de perfectionnement, afin d'approfondir leurs connaissances des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions et d'en comprendre les enjeux. Des activités de formation pour l'accomplissement de leurs fonctions d'administratrices et d'administrateurs sont aussi offertes ponctuellement. Plus particulièrement, considérant l'arrivée de nouveaux membres en cours d'exercice, une formation portant sur les conseils d'administration dans le secteur public québécois (place, rôle, responsabilités et devoirs) a été offerte à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Application des mesures d'étalonnage

Le CALQ n'est pas assujéti à l'application de mesures d'étalonnage.



LIÈVRES, OURS ET CORNEILLES ↑

Le sculpteur Michel Saulnier a obtenu un soutien pour la circulation de son exposition de sculptures *Lièvres, ours et corneilles* à travers plusieurs régions du Québec.

Sur la photo : Vue de l'exposition de Michel Saulnier *Lièvres, ours et corneilles* au centre d'exposition de La Sarre, 2024

Crédit photo : Michel Saulnier

Membres du conseil d'administration

Au 31 mars 2025, le conseil d'administration comptait 15 membres. Les mandats de deux membres sont échus : un depuis le 5 juin 2022 et l'autre depuis le 12 mai 2024. Les mandats de trois autres membres viendront à échéance au cours du prochain exercice. Cependant, en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE), ces trois membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés par le gouvernement. Huit membres sont âgés de 51 ans et plus, six ont entre 35 et 50 ans et un membre est âgé de moins de 35 ans.

Le 17 juillet 2024, le gouvernement a procédé à la nomination d'une nouvelle présidente du conseil d'administration, Sophie Prigent, pour un mandat de cinq ans, en remplacement de Sylvain Lafrance dont le mandat était échu depuis le 5 juin 2023. Ce même jour, le gouvernement a également nommé, pour un mandat de quatre ans, Xavier Roy ainsi que les membres indépendants suivants : Alexandre Forest, Zoé Gagnon-Paquin et Anne-Marie Trudel. Zoé Gagnon-Paquin, Xavier Roy et Anne-Marie Trudel remplacent respectivement Maude Thériault, Kiya Tabassian et Réal Bergeron dont les mandats étaient échus depuis le 5 juin 2022. Alexandre Forest, quant à lui, a été nommé pour occuper un poste qui était vacant depuis novembre 2022. En outre, Julie Bellemare, Mériel Lehmann, Céline Marcotte et Mario Trépanier ont vu leur mandat être renouvelé pour quatre autres années.

Anne-Marie Jean, présidente-directrice générale du CALQ depuis novembre 2015, a quitté ses fonctions le 30 août 2024. Le conseil d'administration a alors mandaté un comité de sélection pour mener à bien un processus de recrutement pour assurer son remplacement. Au terme des travaux du comité, le conseil d'administration a transmis au gouvernement la recommandation d'une liste de candidatures afin de pourvoir le poste. Le 19 février 2025, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de Véronique Fontaine comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale du CALQ. Véronique Fontaine assumait déjà la présidence-direction générale par intérim du CALQ depuis septembre 2024 à la suite du départ d'Anne-Marie Jean, en plus d'occuper la direction de la planification et des programmes du CALQ depuis 2023.

La composition du conseil d'administration respecte les exigences législatives de la LGSE quant aux aspects suivants : le nombre de femmes membres du conseil d'administration représente une proportion de 53 % (8 femmes), deux membres sont représentatifs de la diversité de la société québécoise, un membre était âgé de moins de 35 ans au moment de sa nomination et une personne est membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions. Toujours au 31 mars 2025, neuf membres se qualifient à titre d'indépendants. Les nominations à venir devraient permettre de répondre à l'exigence de la LGSE qui précise qu'au moins les deux tiers des membres doivent être indépendants. Conformément à la loi constitutive du CALQ, la majorité des membres de son conseil d'administration (autres que la présidente et la présidente-directrice générale) sont issus des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions et cinq membres sont issus de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale, soit la Montérégie et l'Outaouais. Au 31 mars 2025, le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines étaient composés uniquement de membres indépendants comme le prescrit la Loi.

La présidente du conseil d'administration peut participer aux réunions de l'un ou l'autre des comités du conseil d'administration sans en être désignée membre. En 2024-2025, la présidente, Sophie Prigent, a participé à une réunion du comité de gouvernance et d'éthique et à deux réunions du comité des ressources humaines. Elle a été désignée, par le conseil d'administration, membre du comité des programmes auquel elle a participé à deux réunions.

Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions selon les barèmes déterminés par le gouvernement et, depuis le 1^{er} avril 2023, sont admissibles au versement d'une rémunération établie par le gouvernement du Québec en vertu de la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives* (LQ 2022, c.19).

Profil de compétences et d'expérience

Membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement sur la base d'un profil de compétences et d'expérience établi par le comité de gouvernance et d'éthique et approuvé par le conseil d'administration.

Ce profil a été élaboré en tenant compte notamment des différentes exigences législatives. Selon le profil actuel, les membres du conseil d'administration doivent réunir collectivement des compétences et de l'expérience dans l'un ou l'autre des domaines suivants en lien avec la mission du CALQ : arts visuels, arts multidisciplinaires, arts numériques, arts du cirque, cinéma et vidéo, chanson, danse, littérature et conte, métiers d'art, musique, recherche architecturale, théâtre, diffusion culturelle, création et production dans les domaines des arts et des lettres.

Le profil décrit également les autres compétences et les expériences recherchées individuellement. Un profil de compétences et d'expérience plus spécifique aux postes devant être pourvus est aussi élaboré, et ce, en tenant compte de la composition du conseil d'administration et des besoins.

Présidence-direction générale

La nomination au poste de la présidence-direction générale du CALQ est faite également par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration et sur la base d'un profil de compétences et d'expérience spécifique, élaboré par le comité des ressources humaines et approuvé par le conseil d'administration.



SOPHIE PRÉSENT

Présidente du conseil d'administration
et membre du comité des programmes
Date de nomination et début du mandat :
17 juillet 2024
Date d'échéance du mandat :
16 juillet 2029
Statut : Administratrice indépendante
Région de résidence : Montérégie

© Julie Perreault

Sophie Prigent est une figure influente dans le domaine des arts et de la culture au Québec. Depuis 1990, elle travaille comme artiste interprète, comédienne et chanteuse, collaborant avec divers producteurs.

Elle a également occupé plusieurs postes de responsabilité dans des organismes culturels et communautaires. Elle est présidente du conseil d'administration de la Fondation Autiste & majeur depuis août 2019, offrant un soutien aux projets innovateurs pour les adultes autistes au Québec. Depuis septembre 2015, elle est administratrice de l'école À pas de géant, un centre d'excellence en autisme.

Entre 2013 et 2024, Sophie Prigent a été vice-présidente et administratrice de la Fondation des artistes, aidant les artistes en détresse psychologique ou financière. Elle a également présidé le conseil d'administration du Fonds d'investissement en culture et communication jusqu'en décembre 2023 et a dirigé l'Union des artistes et Artisti jusqu'en avril 2023.

Sophie Prigent continue de s'impliquer activement dans le soutien et la défense des droits des artistes, contribuant de manière significative au paysage culturel du Québec.



VÉRONIQUE FONTAINE

Présidente-directrice générale
et présidente du comité des programmes
Date de nomination et début du mandat : 19 février 2025
Date d'échéance du mandat : 18 février 2030
Région de résidence : Montréal

© Sylvain Lévesque

À son entrée au Conseil des arts et des lettres du Québec en 2016, Véronique Fontaine a occupé le poste de directrice du soutien aux organismes de création et de production puis, depuis 2023, celui de directrice de la planification et des programmes. À ce titre, elle assure la planification et la création des programmes de subventions aux artistes et aux organismes artistiques du Québec, dans toutes les disciplines. Précédemment, c'est auprès de la compagnie de théâtre jeune public Le Carrousel qu'elle a travaillé en tant que directrice générale, où elle a entre autres contribué à la mise en œuvre d'un projet d'immobilisation d'envergure internationale, Le Cube, un centre de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse.

Bachelière en musique de l'Université Laval et diplômée en gestion d'organismes culturels aux HEC Montréal, Véronique Fontaine a précédemment œuvré au sein de l'organisme de service en danse contemporaine Diagramme – gestion culturelle, occupé la codirection générale et direction administrative du OFFTA, festival voué à la création d'avant-garde, et administré plusieurs compagnies de théâtre à Montréal et à Québec. Elle a également participé à la fondation de la Machinerie des arts, organisme offrant des services de partage de ressources aux créateurs et compagnies artistiques. De plus, elle a agi à de nombreuses reprises comme formatrice pour les associations nationales En Piste, regroupement national des arts du cirque, et le Regroupement québécois de la danse, en plus d'avoir été finaliste du Prix Relève d'Excellence HEC Montréal en 2015, dans la catégorie PME.



© Chantal Mathieu

JULIE BELLEMARE

Présidente du comité d'audit

Date de nomination et début du 2^e mandat : 17 juillet 2024

Date d'échéance du 2^e mandat : 16 juillet 2028

Statut : Administratrice indépendante

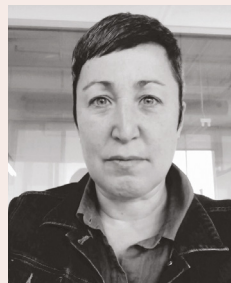
Région de résidence : Montréal

Julie Bellemare est directrice principale au sein des services de Crises et règlement de différends chez Mazars, à Montréal.

Elle compte plus de 15 ans d'expérience professionnelle. Elle a participé à des missions d'audit et de juricomptabilité au Canada, aux États-Unis, en Mauritanie, aux îles Canaries (Espagne) ainsi qu'à la Barbade. Elle a contribué à plusieurs enquêtes portant sur des allégations de fraude et de corruption, et a développé une expertise de pointe en matière de direction de missions de quantification de dommages relative à des litiges, à des ruptures de contrat et à des pertes d'exploitation.

En plus d'être diplômée de l'Université Bishop's avec distinction en administration des affaires, Julie Bellemare possède un diplôme en comptabilité publique de l'Université McGill et le titre de comptable professionnelle agréée (CPA). En 2014, elle a obtenu un diplôme d'études supérieures en juricomptabilité de l'Université de Toronto et son titre d'experte en juricomptabilité (EJC). Elle détient également les titres de Certified in Financial Forensics (CFF) et de Certified Fraud Examiner (CFE).

En raison de sa double formation (en comptabilité et en juricomptabilité), Julie Bellemare possède une expertise accrue en gouvernance et en mise en place de programmes d'éthique, d'intégrité et de conformité. Elle a également suivi avec succès la formation *Administrateurs de la relève*.



© Courtoisie

SONIA CESARATTO

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : 13 mai 2020

Date d'échéance du mandat : 12 mai 2024

Région de résidence : Montréal

Après sept années chez Universal Music en tant que cheffe de projet du répertoire francophone et cinq autres années au sein de Spectra Musique comme directrice communications et marketing, Sonia Cesaratto a fondé sa propre boîte de management et de relations de presse en mars 2013. Cesaratto & Co se consacre principalement à la gestion des carrières d'artistes québécois et acadiens – Dear Criminals, Random Recipe, Les Hay Babies, Ingrid St-Pierre, Frannie Holder, CASSIOPÉE, Julie Aubé – ainsi qu'à la gestion du projet de l'artiste française Zaho de Sagazan au Québec.

Cesaratto & Co s'occupe aussi des relations de presse d'artistes locaux et internationaux, mais également de certains événements, dont le Festival de musique émergente (FME), de 2013 à aujourd'hui.



ALAIN CHARTRAND

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal

© Isabel Zimmer

Cofondateur en 1987 et directeur général et artistique du festival Coup de cœur francophone présenté chaque automne à Montréal ainsi que dans 50 villes canadiennes, Alain Chartrand participe depuis plus de 40 ans au rayonnement de la chanson francophone en s'impliquant dans diverses organisations locales, nationales et internationales.

Depuis 2009, il siège au conseil d'administration du concours montréalais *Les Francouvertes* et en assume la présidence depuis plus d'une décennie. De 2004 à 2022, il a siégé durant 14 années au conseil d'administration de RIDEAU, dont il a assumé la vice-présidence de 2005 à 2009 et le secrétariat de 2016 à 2022.

Sur la scène internationale, membre sociétaire de l'Académie Charles Cros, Alain Chartrand siège aux conseils d'administration de la Fédéchanson (Fédération des acteur[-trice]s de la chanson francophone) et de l'Association des réseaux d'événements artistiques (ARÉA international) à titre de secrétaire.

Entre autres distinctions, il a été nommé membre de l'Ordre du Canada (2020), officier de l'Ordre de la Pléiade et du dialogue des cultures (2018) et chevalier de l'Ordre national du Québec (2017), a été décoré par le Conseil supérieur de la langue française de l'Ordre des francophones d'Amérique (2011) et s'est vu remettre le prix Hommage SOCAN (2016).



ALEXANDRE FOREST

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination et début du mandat : 17 juillet 2024

Date d'échéance du mandat : 16 juillet 2028

Statut : Administrateur indépendant

Région de résidence : Montréal

© Courtoise

Alexandre Forest est avocat depuis 2011 et actuellement associé au sein des groupes de Réorganisation, faillite et insolvabilité et de Litige commercial, plus particulièrement en matière de droit immobilier, de la construction et de louage commercial, de Gowling WLG Montréal. Il a été bâtonnier (président) du Barreau de Montréal en 2019-2020, le plus jeune de l'histoire, et est devenu président de la division québécoise de l'Association du Barreau canadien en juillet 2025. Sa pratique consiste à représenter les sociétés en processus de restructuration et leurs créanciers. Il intervient également relativement à plusieurs aspects du litige commercial et civil ainsi que sur des questions immobilières. M. Forest a participé activement à divers dossiers liés aux recours hypothécaires (particulièrement en ce qui a trait aux hypothèques légales de la construction), aux conflits entre locataires et locataires, aux réclamations du domaine de la construction ainsi qu'à l'élaboration de différents dossiers ayant notamment pour objet les procédures d'urgence (injonction, sauvegarde, etc.) et les vices cachés.

M. Forest a constamment été impliqué dans le domaine des arts, que ce soit d'abord pour le Théâtre du Rideau Vert (2013-2014), l'Orchestre symphonique de Montréal (2012-2016) et l'École supérieure de ballet du Québec (2015-2016), puis à titre de co-fondateur des Jeunes Premiers du Théâtre du Nouveau Monde (2014-2019) et des AmbaHaHassadeurs de l'École nationale de l'humour (2016-2018). Il a été membre du conseil d'administration du Théâtre de la Ligue nationale d'improvisation de 2016 à 2024, agissant comme président à partir de 2020. En 2018, il a été lauréat du Prix ARDI de l'innovation en philanthropie culturelle – catégorie relève d'affaires décerné par la Brigade Arts Affaires de Montréal et la Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux des HEC.



© Kelly Jacob

ZOÉ GAGNON-PAQUIN

Membre du comité d'audit

Date de nomination et début du mandat : 17 juillet 2024

Date d'échéance du mandat : 16 juillet 2028

Statut: Administratrice indépendante

Région de résidence : Montréal

Réalisatrice balado indépendante et consultante en culture numérique, Zoé Gagnon-Paquin est reconnue comme pionnière du balado dans le milieu artistique. Son parcours débute par des études en philosophie et passe par la fondation de Magnéto, organisme artistique de création sonore et de balado, dont elle est directrice générale de 2016 à 2021. Zoé cumule les expériences en tant que productrice ou réalisatrice sur plus d'une soixantaine de projets balados des milieux artistiques et culturels. Mue par un enthousiasme pour les projets à caractère social, elle travaille avec des fondations, des universités, le centre Artenso, des artistes et des institutions sociales pour inventer de nouvelles approches en balado et en médiation culturelle, basées sur l'empathie, la curiosité et l'expérimentation. Les balados de cette spécialiste en conception de projet et dans la mise sur pied de projets à plusieurs partenaires ont été récompensés par de nombreuses nominations et sélections officielles, dont les prix Numix, le Paris Podcast Festival, les RVCQ, Longueurs d'Ondes, RTBF, et cumulent plus d'une quinzaine d'appuis des conseils des arts.

Zoé Gagnon-Paquin cofonde en 2017 le premier festival de balado de création au Québec et remporte le prix Arista de l'entrepreneur culturel de l'année 2018. Elle siège au conseil d'administration de Culture Montréal de 2017 à 2023 et à son comité exécutif de 2022 à 2023. Elle remporte avec le Théâtre Espace Libre un Prix Numix 2024 pour le balado *La traversée du siècle*.



© Alex Pallon

ALIX LAURENT

Membre du comité des ressources humaines et du comité d'audit

Date de nomination et début du mandat : 15 décembre 2021

Date d'échéance du mandat : 14 décembre 2025

Statut : Administrateur indépendant

Région de résidence : Montréal

Alix Laurent œuvre dans le domaine culturel depuis plus de 25 ans. Reconnu pour son leadership rassembleur, son dévouement et sa transparence, il est nommé directeur général de l'École supérieure de ballet du Québec en 2006.

À titre d'éditeur, au début des années 1990, il a fondé plusieurs publications, dont le magazine *Images* et le *Voice Magazine*. Alix Laurent a été l'un des principaux instigateurs des célébrations du Mois de l'histoire des Noirs au Québec. Il a aussi fondé, en l'an 2000, la Semaine d'actions contre le racisme et, en 2006, le Festival de films sur les droits de la personne de Montréal.

Très impliqué socialement, il a siégé au conseil d'administration (CA) de Culture Montréal ainsi que de Télé-Québec et, à titre de trésorier, il a participé à la fondation des Prix de la danse de Montréal. Il est présentement président du CA de l'Association des écoles supérieures d'art du Québec (ADESAQ), siège au CA du Centre culturel afro-canadien de Montréal (CCAM) et au CA de la compagnie Skeels Danse Montréal.

Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques, d'un certificat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration de l'École nationale d'administration publique.



MÉRIOL LEHMANN

Président du comité des ressources humaines et membre du comité des programmes

Date de nomination et début du 2^e mandat : 17 juillet 2024

Date d'échéance du 2^e mandat : 16 juillet 2028

Statut : Administrateur indépendant

Région de résidence : Montréal

© Anandine Gauthier

Mériol Lehmann est né en Suisse et vit au Québec depuis plus de 40 ans. Le travail de cet artiste œuvrant principalement en arts visuels et médiatiques a été présenté dans de multiples lieux de diffusion au Canada, en Europe, au Mexique et au Japon, sous forme d'expositions, d'installations et de performances.

Détenteur d'une maîtrise en arts de l'Université Laval, il a également poursuivi des études doctorales à l'École multidisciplinaire de l'image de l'Université du Québec en Outaouais.

À titre de concepteur sonore, il collabore régulièrement à des projets en arts de la scène, en cinéma et en arts littéraires. Parallèlement à sa carrière artistique, son expérience à titre de gestionnaire dans le domaine des arts médiatiques l'a amené à s'intéresser aux changements sociétaux provoqués par le numérique et à leur influence sur le milieu culturel. Convaincu de l'importance de ces enjeux, il agit maintenant aussi comme conférencier, consultant et formateur en culture numérique.



CÉLINE MARCOTTE

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du 2^e mandat : 17 juillet 2024

Date d'échéance du 2^e mandat : 16 juillet 2028

Région de résidence : Montréal

© Marine Poulin

Directrice générale du Théâtre du Rideau Vert depuis mars 2008, cette gestionnaire aguerrie a su relever avec brio le double défi d'assurer la pérennité et la viabilité financière de la compagnie tout en contribuant, de pair avec la directrice artistique, à la qualité des programmations.

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's et d'une maîtrise en philosophie de l'Université de Montréal, Céline Marcotte a occupé divers postes en gestion des arts, au sein de compagnies de production et de diffusion ainsi que du milieu associatif, entre autres au Centre du Théâtre d'Aujourd'hui, chez Lock-Danseurs inc., au Théâtre de la Ville (Longueuil), à la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau (Montréal) ainsi qu'au Centre des auteurs dramatiques. Présidente de RIDEAU de 2000 à 2003, Céline Marcotte a siégé à de nombreux conseils d'administration, notamment pour le Centre des auteurs dramatiques, le Réseau Scènes et les cahiers de théâtre *JEU*. Depuis l'automne 2020, elle est membre du comité exécutif de Théâtres associés (TAI) inc.

La grande rigueur, le souci d'équité et la remarquable sensibilité artistique de cette passionnée de théâtre lui confèrent une compréhension unique des enjeux spécifiques à la gestion et au développement d'organismes culturels, notamment en ce qui a trait à l'art vivant.



© Agence BIGAW

XAVIER ROY

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : 17 juillet 2024

Date d'échéance du mandat : 16 juillet 2028

Région de résidence : Ottawa

Xavier Roy est le premier vice-président – Engagement et avancement du membrariat de la Chambre de commerce du Canada, la plus grande et active association d'affaires au pays, représentant un réseau de plus de 200 000 entreprises canadiennes.

Entre 2020 et 2024, Xavier Roy a été directeur général du Festival de Lanaudière, où il a travaillé à déployer les ambitions nationales et internationales du Festival, tout en le réenracinant profondément dans sa région. Sous sa direction, le Festival a dépassé son niveau d'achalandage pré-COVID et doublé ses revenus de financement privé. Auparavant, il a travaillé dans le milieu culturel québécois, principalement dans des fonctions marketing, et a également été chargé de cours au programme de Master in International Arts Management, affilié à HEC Montréal, à la Southern Methodist University et à Bocconi Milan. Il a amorcé sa carrière en cofondant le groupe QW4RTZ, avec lequel il a donné des centaines de spectacles au Canada et en Europe.

Xavier Roy est diplômé de l'Université d'Oxford où il a obtenu avec distinction son MBA comme premier boursier Saïd Business School/HEC Montréal. Il détient également une maîtrise en gestion des organismes culturels de HEC Montréal et un baccalauréat en chant classique de l'Université de Montréal. En 2021, il a reçu le Prix John-Hobday du Conseil des arts du Canada, le seul prix pancanadien en gestion des arts.



© Eliane Excoffier

MARC SÉGUIN

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : 15 décembre 2021

Date d'échéance du mandat : 14 décembre 2025

Statut : Administrateur indépendant

Région de résidence : Montérégie

Diplômé en beaux-arts de l'Université Concordia, Marc Séguin est un artiste multidisciplinaire, à la fois peintre, romancier et cinéaste.

Dès sa première exposition en 1996, il attire favorablement l'attention des critiques et des collectionneurs. Ses tableaux font partie des collections de plusieurs grands musées tels que le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée national des beaux-arts du Québec.

Son œuvre comprend également sept romans et un recueil de poèmes. Le premier long métrage de fiction qu'il a réalisé et écrit, *Stealing Alice*, est sorti en 2016. En 2017, il a réalisé le documentaire *La ferme et son État*, un portrait actuel des forces vives et des aberrations en agriculture au Québec.



© Stéphane Audet

TANYA SIROIS

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité des ressources humaines

Date de nomination et début du mandat : 15 décembre 2021

Date d'échéance du mandat : 14 décembre 2025

Statut : Administratrice indépendante

Région de résidence : Capitale-Nationale

Membre de la Première Nation Innu de Pessamit et directrice générale du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), Tanya Sirois milite pour les droits et intérêts des citoyennes et citoyens autochtones afin que ceux-ci puissent agir et participer à leur épanouissement au sein d'une société juste et équitable. Sous son leadership, le RCAAQ a réalisé d'importantes avancées en matière de reconnaissance des réalités autochtones et de création de politiques publiques pertinentes.

Tanya Sirois détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval (2004) et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (2018). Elle a également obtenu une certification universitaire en gouvernance de société de l'Université Laval (2024) et détient le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC). Elle possède plus d'une quinzaine d'années d'expérience en gestion, politiques publiques et gouvernance. Tanya Sirois siège présentement à titre de membre socioéconomique de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, elle est membre du conseil d'administration de l'Autorité des marchés financiers et elle est présidente de la Société immobilière du RCAAQ.



© Courtoisie

MARIO TRÉPANIÉ

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du 2^e mandat : 17 juillet 2024

Date d'échéance du 2^e mandat : 16 juillet 2028

Région de résidence : Montérégie

Mario Trépanier œuvre dans le domaine des arts et de la culture depuis plus de 35 ans. Il a été directeur général du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke de 2008 à 2022, en plus d'assurer un intérim à la codirection générale et administrative du Théâtre du Nouveau Monde en 2024. Il a fondé et dirigé l'entreprise de services pour le milieu culturel Summum communications, de 1992 à 2008. Il y a développé une expertise en développement de publics, en médiation culturelle, en organisation de tournées et en production déléguée d'événements. Il est responsable de la création et de la préparation de nombreux galas régionaux et cérémonies (Chambre de commerce, Université de Sherbrooke, Mondiaux d'athlétisme de 2003, Jeux du Canada de 2013). Il a activement participé à la mise en place de la première politique culturelle de l'Université de Sherbrooke. Il a également développé le projet Passeurs culturels avec la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, qui permet à des milliers de futurs enseignantes et enseignants d'être mieux outillés pour intégrer la culture dans leur travail quotidien auprès des élèves.

Mario Trépanier a grandement servi les arts de la scène, notamment le théâtre. Il a aussi siégé au conseil d'administration de RIDEAU et du réseau Diffusion Inter-Centres qui regroupe de grandes salles de spectacles du Québec. L'organisme RIDEAU lui a décerné, en 2022, le prix Reconnaissance pour souligner sa contribution au milieu des arts de la scène en tant que leader et instigateur de projets porteurs pour son milieu. Il agit maintenant à titre de consultant auprès de différents organismes culturels.



ANNE-MARIE TRUDEL

Membre du comité de gouvernance
et d'éthique

Date de nomination et début
du mandat : 17 juillet 2024

Date d'échéance du mandat :
16 juillet 2028

Statut : Administratrice indépendante

Région de résidence : Outaouais

Anne-Marie Trudel est passionnée de stratégies et curieuse de comprendre comment les idées deviennent des réalités et influencent les écosystèmes. Après une maîtrise en sciences politiques portant sur la structuration du pouvoir, elle a travaillé dans divers domaines tant en recherche que sur le terrain. Elle a été à la direction générale du Salon du livre de l'Outaouais (SLO) pendant 10 ans, et elle s'est impliquée dans le milieu littéraire québécois à divers niveaux, notamment à titre de vice-présidente de l'Association québécoise des salons du livre (AQSL). Elle s'est également engagée dans divers secteurs du développement régional, dont la culture et le développement économique.

Aujourd'hui, c'est à titre de consultante qu'elle accompagne les organisations dans leurs démarches sur le plan tant de la réflexion stratégique que du déploiement de solutions et de la gestion du changement. La créativité est le terrain où elle met à profit son bagage professionnel avec passion.

Tableau 11 : Relevé des présences des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2024-2025 (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DES PROGRAMMES
Nombre de réunions en 2024-2025	8 (4 régulières et 4 spéciales)	4	2	2	4
Julie Bellemare	8/8		2/2		
Réal Bergeron (remplacé le 17 juillet 2024)	1/1	1/1	1/1		
Sonia Cesaratto	7/8				4/4
Alain Chartrand	8/8				4/4
Véronique Fontaine (nommée PDG par intérim le 3 septembre 2024 et nommée PDG le 19 février 2025)	3/6				3/3
Alexandre Forest (nommé le 17 juillet 2024)	7/7	3/3			
Zoé Gagnon-Paquin (nommée le 17 juillet 2024)	6/7		1/1		
Anne-Marie Jean (a quitté ses fonctions le 30 août 2025)	1/2				1/1
Sylvain Lafrance (remplacé le 17 juillet 2024)	1/1				1/1
Alix Laurent	8/8		1/1	2/2	
Mériol Lehmann	8/8			2/2	3/4
Céline Marcotte	8/8				3/4
Sophie Prigent (nommée le 17 juillet 2024)*	7/7	1/1		2/2	2/3
Xavier Roy	6/7				1/2
Marc Séguin	8/8				4/4
Tanya Sirois	8/8	4/4	1/1	2/2	
Kiya Tabassian (remplacé le 17 juillet 2024)	1/1				1/1
Maude Thériault (remplacée le 17 juillet 2024)	1/1	1/1			
Mario Trépanier	7/8				3/4
Anne-Marie Trudel	6/7	3/3			

Le nombre de présences aux réunions de chaque membre du conseil d'administration est comptabilisé en fonction du nombre de réunions qui se sont tenues depuis sa nomination jusqu'à sa démission ou son remplacement.

*La présidente peut assister aux réunions des comités dont elle n'est pas membre.

Conformément à son Règlement intérieur, une ou un membre du conseil d'administration passe pour avoir démissionné de celui-ci si cette personne est absente lors de trois séances successives pendant l'exercice, sans en avoir avisé au préalable la présidente ou le président du conseil d'administration ou la ou le secrétaire général. En 2024-2025, aucun membre du conseil d'administration n'a été dans cette situation..

Rémunération

Tous les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions et ont aussi droit à la rémunération établie par le gouvernement depuis le 1^{er} avril 2023.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi de la présidente directrice générale sont établis par décret du gouvernement du Québec.

Tableau 12 : Rémunération des membres du conseil d'administration

**RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2025 (EN DOLLARS)**

NOM DU MEMBRE	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	PRÉSIDENTE A	MEMBRE B	PRÉSIDENTE C	MEMBRE D	E	F = A+B+C+D+E
Sylvain Lafrance	10 600 \$	0 \$	2 100 \$	1 400 \$	0 \$	14 100 \$
Julie Bellemare	0 \$	10 600 \$	4 200 \$	0 \$	0 \$	14 800 \$
Réal Bergeron	0 \$	5 300 \$	0 \$	2 800 \$	0 \$	8 100 \$
Sonia Cesaratto	0 \$	10 600 \$	0 \$	2 800 \$	0 \$	13 400 \$
Alain Chartrand	0 \$	10 600 \$	0 \$	3 500 \$	0 \$	14 100 \$
Alix Laurent	0 \$	10 600 \$	0 \$	5 600 \$	0 \$	16 200 \$
Mériol Lehmann	0 \$	10 600 \$	4 200 \$	3 500 \$	0 \$	18 300 \$
Céline Marcotte	0 \$	10 600 \$	0 \$	4 200 \$	0 \$	14 800 \$
Marc Séguin	0 \$	10 600 \$	0 \$	2 800 \$	0 \$	13 400 \$
Tanya Sirois	0 \$	10 600 \$	3 500 \$	3 500 \$	0 \$	17 600 \$
Kiya Tabassian	0 \$	5 300 \$	0 \$	2 800 \$	0 \$	8 100 \$
Maude Thériault	0 \$	5 300 \$	2 100	0 \$	0 \$	7 400 \$
Mario Trépanier	0 \$	10 600 \$	0 \$	4 200 \$	0 \$	14 800 \$
Sophie Prigent	15 900 \$	0 \$	0 \$	1 40 0\$	0 \$	17 300 \$
Alexandre Forest	0 \$	7 950 \$	0 \$	1 400 \$	0 \$	9 350 \$
Anne-Marie Trudel	0 \$	7 950 \$	0 \$	1 400 \$	0 \$	9 350 \$
Zoé Gagnon-Paquin	0 \$	7950 \$	0 \$	1 400 \$	0 \$	9 350 \$

Rémunération globale des dirigeantes et dirigeants

Le salaire annuel de base de la présidente-directrice générale et son allocation de fonction sont établis selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décret.

SPECKLE PARK →

L'artiste en métiers d'art Niki Jessup a été soutenue pour sa participation à Révélations, la biennale internationale des métiers d'art et création au Grand Palais à Paris en mai 2025 afin de présenter une nouvelle collection de chaussures et d'accessoires déconstruisant les codes traditionnels de son médium en favorisant l'hybridation des techniques artisanales de la maroquinerie aux outils technologiques.

Sur la photo : Cuissardes *Speckle Park*, cuir de vache au tannage végétal, sculpté pour créer une texture poilue, couture à la main avec fil de soie, talon sculpté en essence de merisier, acrylique et caoutchouc

Crédit photo : Richmond LAM



Tableau 13 : Rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS – POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 (EN DOLLARS)

NOMS ET FONCTIONS DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	RÉMUNÉ- RATION DE BASE VERSÉE	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT ¹¹	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS	RÉMUNÉ- RATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE	RILT VERSÉ			
Véronique Fontaine Présidente-directrice générale	159 541 \$	0 \$	0 \$	23 377 \$	16 272 \$	199 190 \$
Honorine Yombissi Directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	137 070 \$	0 \$	0 \$	20 098 \$	3 393 \$	160 561 \$
André Racette Directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international	136 049 \$	0 \$	0 \$	19 597 \$	2 571 \$	158 217 \$
Lorraine Tardif Secrétaire générale et directrice u bureau de la présidence	124 133 \$	0 \$	0 \$	17 479 \$	2 974 \$	144 586 \$
Kate Girouard Coordonnatrice en ressources financières et matérielles	124 421 \$	0 \$	0 \$	17 226 \$	1 946 \$	143 593 \$

La rémunération accordée en 2024-2025 à Lorraine Tardif et Kate Girouard comprend des montants payés rétroactivement pour les exercices 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

11. Le montant de compensation annuel au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) pour l'année 2024 a été évalué selon un taux de 3 % des cotisations aux dits régimes.

Assurance collective et autres avantages

Les dirigeantes et dirigeants du CALQ bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective offre les mêmes protections que le régime du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de primes applicables sont fixés par l'assureur annuellement et déterminent les taux de primes à assumer par l'employée ou l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur correspondent à un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale, et à un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

Honoraires payés à la vérificatrice ou au vérificateur externe

Aucuns honoraires n'ont été versés à une auditrice ou un auditeur externe. Conformément à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, l'auditeur externe du CALQ est le Vérificateur général du Québec.



PRINCE PANTHÈRE ↑

Le Petit Théâtre de Sherbrooke a bénéficié d'un soutien financier pour les sorties scolaires en milieu culturel en 2024-2025, lui permettant d'accueillir des élèves de la région afin qu'ils assistent à la programmation.

Sur la photo : Le cabaret onirico-philosophique interactif *Prince Panthère* par Le Petit Théâtre de Sherbrooke, destiné aux jeunes de 10 à 14 ans, présenté au Théâtre Léonard-St-Laurent du Séminaire de Sherbrooke

Crédit photo : Sylvain Lussier

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	15
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	7	8	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	7	8	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	3	6	0	s. o.
Partiellement acceptée	2	0	0	Art. 20, 48, 53, 54, 57, 59
Refusée (entièrement)	1	0	0	Art. 15, 20
Autres	1	2	0	Désistement Aucun document

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	0

4.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire? ¹²	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, énumérer cette ou ces mesures :	• Création d'un nouveau comité permanent sur la directive particulière langue française et présentation de celui-ci au comité de direction ; • Services-conseils en matière de langue française et d'exemplarité de l'État offerts en continu au personnel par notre personne-ressource ; • Remise de la Politique linguistique de l'État, d'un guide sur l'écriture inclusive à chaque personne nouvellement employée, ainsi que du nom de la personne-ressource en matière de langue française au sein du CALQ.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Oui
• Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	16
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	s. o.

s. o. : sans objet

12. À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

Politique linguistique de l'État (PLE)

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	• Remise de la <i>Politique linguistique de l'État</i> à chaque personne nouvellement employée ; • Publication de la <i>Politique linguistique de l'État</i> sur le site Web ; • Publication de la <i>Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration</i> sur le site Web ; • Services-conseils linguistiques offerts en continu au personnel ; • Ajout d'une affichette à la réception des bureaux avec la mention : « Bonjour, nous sommes ravis de vous servir en français » ; • Ajout d'un bandeau Web sur la version anglaise du site indiquant la mention suivante : « The Charter of the French language and its regulations govern the consultation of English-language content. » + lien de redirection vers la source officielle sur la modernisation de la Charte de la langue française ; • Ajout d'un encadré sur la version anglaise du site Web rappelant que le CALQ est régi par la Charte de la langue française + lien de redirection vers la source officielle sur la modernisation de la Charte de la langue française ; • Ajout d'un lien dans le pied de page de la version anglaise du site Web intitulé : « Who can view this page ? » + lien de redirection vers la source officielle sur la modernisation de la Charte de la langue française ; • Participation à différentes formations par les aides-émisaires : - Séance d'information du ministère de la Langue française sur la production de données pour le rapport annuel sur l'application de la Charte, le 23 avril 2024 ; - Séance d'information sur l'exemplarité de l'État du ministère de la Langue française, le 9 avril 2024.

QUESTIONS	RÉPONSES
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé : (9)
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable?	Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable : (10)



LES DAUPHINS ET LES LICORNES ↑

L'organisme Maï(g)wenn et les Orteils est soutenu à la mission pour la réalisation de ses activités, incluant la chorégraphie du spectacle *Les Dauphins et les licornes*, une œuvre proposant une réflexion sur le rapport à l'intimité des personnes neurodivergentes, sur les questions identitaires et les questions de genre.

Sur la photo : Les interprètes Léonie Bernier, Roxane Charest-Landry, Marianne Cyr, Nicolas Labelle, George Nti William et Antoine Turmine

Crédit photo : David Wong

4.8 Politique de financement des services publics

En 2024-2025, le CALQ n'a offert aucun service tarifé dans le cadre de la *Politique de financement des services publics*. Le CALQ est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux organismes artistiques sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles.



DANSE DANS LA NUIT ↑

L'organisme MU est soutenu à la mission pour la réalisation de ses activités de production.

Sur la photo : *Danse dans la nuit* (2025), projection vidéo d'Elizabeth Laferrière sur *Damiers* (2023), œuvre murale conçue par Françoise Sullivan et réalisée et produite par MU

Crédit photo : Kenan Alboshi



PANTITION ↑

La scénographe et marionnettiste Mylène Leboeuf-Gagné a remporté le Prix du CALQ - Artiste de l'année au Saguenay—Lac-Saint-Jean en 2024.

Sur la photo : Vue du spectacle *Pantition* (2021), produit, conçu et interprété par Mylène Leboeuf-Gagné et Serge Bonin, mis en scène par Gabriel Poirier-Galarneau

Crédit photo : Nicolas Lévesque

L'EAU ÈSIT L'AIR →

L'artiste François Bouvier a bénéficié d'une résidence de recherche et création en arts du cirque à La Grainerie - Pôle européen de Production à Toulouse, en France, dans le cadre du programme de Studios et ateliers-résidences du CALQ.

Sur la photo: *L'eau è(s)it l'air*, François Bouvier, 2024

Crédit photo : CHA Production



**ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2025**

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conseil, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Véronique Fontaine
Présidente-directrice générale,

Québec, le 16 juin 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 16 juin 2025

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025 BUDGET	2025 RÉEL	2024 RÉEL
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Aide financière (note 12)	151 457 500 \$	176 630 481 \$	171 382 122 \$
Administration (note 12)	9 363 700	9 784 919	9 763 979
Maintien d'actifs	533 795	397 191	473 148
Revenus autonomes			
Intérêts	1 000 000	3 638 029	4 145 748
Autres	30 000	61 631	31 332
Total des transferts du gouvernement du Québec et revenus autonomes	162 384 995	190 512 251	185 796 329
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	-	1 299 281	752 193
	162 384 995	191 811 532	186 548 522
CHARGES			
Aide financière octroyée (note 3)	151 457 500	180 429 762	174 434 315
Frais d'administration (note 4)	11 382 852	10 940 133	11 399 050
Maintien d'actifs (note 5)	479 383	437 854	429 756
	163 319 735	191 807 749	186 263 121
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(934 740)	3 783	285 401
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 294 540	3 294 540	3 009 139
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	2 359 800 \$	3 298 323 \$	3 294 540 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2025

ACTIFS FINANCIERS

	2025	2024
Trésorerie	44 114 526 \$	53 179 181 \$
Débiteurs	95 630	60 542
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec		
Aide financière	-	729 356
Administration	-	29 775
Maintien d'actifs	2 528 493	2 438 560
Intérêts courus à recevoir	148 903	283 601
	46 887 552	56 721 015

PASSIFS

Emprunt temporaire (note 7)		
Maintien d'actifs	309 046	1 396 877
Créditeurs et charges à payer (note 8)	36 047 024	36 419 490
Provision pour vacances (note 9)	851 323	853 793
Provision pour allocation de transition (note 9)	-	135 800
Provision pour congés de maladie (note 9)	381 092	472 851
Dettes (note 10)		
Maintien d'actifs	2 179 398	927 368
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	1 039 168	1 120 737
Transferts reportés (note 12)	4 429 819	13 954 519
Autres revenus reportés	54 241	54 241
	45 291 111	55 335 676

ACTIFS FINANCIERS NETS

1 596 441 **1 385 339**

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 13)	1 672 783	1 866 794
Charges payées d'avance	29 099	42 407
	1 701 882	1 909 201

EXCÉDENT CUMULÉ

3 298 323 \$ **3 294 540 \$**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Sophie Prigent
Présidente du conseil d'administration



Julie Bellemare,
Présidente du comité d'audit

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025 BUDGET	2025 RÉEL	2024 RÉEL
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(934 740) \$	3 783 \$	285 401 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions	(405 491)	(267 554)	(430 346)
Amortissement	482 991	460 523	439 013
Dispositions	-	1 042	-
	77 500	194 011	8 667
Acquisition de charges payées d'avance		(14 862)	(47 540)
Utilisation de charges payées d'avance		28 170	30 271
		13 308	(17 269)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(857 240)	211 102	276 799
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 385 339	1 385 339	1 108 540
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	528 099 \$	1 596 441 \$	1 385 339 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	3 783 \$	285 401 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Provision pour vacances	638 209	734 843
Provision pour allocation de transition	(135 800)	15 900
Provision pour congés de maladie	209 211	171 629
Ajustement relatif au remboursement des dettes	(261 370)	(268 516)
Virement des transferts reportés	(12 494 812)	(16 537 173)
Amortissement des immobilisations corporelles	460 523	439 013
	(11 584 039)	(15 444 304)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(35 088)	(1 481)
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	669 198	(927 882)
Intérêts courus à recevoir	134 698	21 986
Créditeurs et charges à payer	(207 552)	(9 242 385)
Provision pour vacances	(640 679)	(706 819)
Provision pour congés de maladie	(300 970)	(285 088)
Transferts reportés	2 970 112	12 190 490
Charges payées d'avance	13 308	(17 269)
	2 603 027	1 031 552
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(8 977 229)	(14 127 351)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(432 468)	(265 432)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	1 042	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(431 426)	(265 432)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires effectués	425 569	320 682
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition remboursée	(81 569)	(79 851)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	344 000	240 831
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(9 064 655)	(14 151 952)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	53 179 181	67 331 133
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	44 114 526 \$	53 179 181 \$
INFORMATIONS ADDITIONNELLES :		
Intérêts reçus	3 772 727 \$	4 167 734 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre I-3), et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5^e suppl.)), le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers du Conseil, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour allocation de transition, la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les transferts à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'emprunt temporaire, les créditeurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Revenus

Transferts

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement du Québec et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs

Les revenus d'annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs constituent des opérations sans obligations de prestation et sont comptabilisées lorsque le Conseil a le pouvoir de revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Les charges d'aide financière octroyée sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Passifs financiers

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour allocation de transition

Les obligations découlant des allocations de transition accumulées par le titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi de la fonction publique sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Conseil. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

Les contrats de location auxquels le Conseil est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui sont transférés, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Les autres contrats de location conclus à titre de preneur sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Conseil sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique et qui ne sont pas des opérations interentités sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Catégorie	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans et 15 ans

Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Conseil bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Conseil bénéficie des services acquis.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE

	2025	2024
Théâtre	37 499 024 \$	34 647 441 \$
Arts du cirque	6 962 513	7 006 026
Musique et chanson	42 284 366	42 379 675
Arts numériques, cinéma et vidéo	13 213 839	13 189 551
Arts visuels	19 251 798	16 917 237
Danse	18 465 654	18 827 604
Littérature	6 594 313	6 181 666
Arts multidisciplinaires	4 325 096	3 818 924
Pluridisciplinaires	28 937 306	28 336 348
Humour	102 600	98 700
Autres activités *	2 793 253	3 031 143
	180 429 762 \$	174 434 315 \$

* Dans la catégorie Autres activités, des dépenses de 1 810 703 \$ (2024 : 1 984 843 \$) sont inscrites pour les frais de comités et jurys et les classes d'entraînement dans le domaine des arts du cirque et de la danse.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2025	2024
Traitements et avantages sociaux		
Traitements des employés	6 879 473 \$	7 291 529 \$
Rémunération des membres du conseil d'administration	220 450	214 400
Avantages sociaux	1 442 556	1 520 363
Loyer	792 952	766 068
Amortissement des immobilisations corporelles	89 669	89 669
Honoraires professionnels		
Coordination du réseau des agents de développement culturel numérique	380 000	380 000
Autres	767 266	721 797
Frais de déplacement et représentation	175 498	198 005
Publicité et communication	71 909	59 213
Fournitures et approvisionnements	96 793	133 168
Frais d'intérêts		
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	23 078	24 796
Entretien et réparations	489	42
	10 940 133 \$	11 399 050 \$

5. MAINTIEN D'ACTIFS

	2025	2024
Amortissement des immobilisations corporelles	370 854 \$	349 344 \$
Frais d'intérêts		
Emprunt temporaire	37 898	54 871
Dettes	29 102	25 541
	437 854 \$	429 756 \$

6. RÉGIME D'EMPRUNT

Le Conseil est autorisé par le décret numéro 1536-2024 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 2 518 500 \$ et ce, jusqu'au 31 octobre 2025, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2025, le total de la marge de crédit s'élève à 309 046 \$ (2024 : 1 396 877 \$). Le total des emprunts sur les billets à long terme s'élève à 2 179 398 \$ (2024 : 927 368 \$). Les détails sont présentés aux notes 7 et 10.

7. EMPRUNT TEMPORAIRE

	2025	2024
Marge de crédit	309 046 \$	1 396 877 \$

Au 31 mars 2025, le Conseil détient une marge de crédit auprès du ministère des Finances de 854 700 \$ échéant le 31 octobre 2025. Cette marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %.

Au cours de l'exercice, un montant de 1 513 400 \$ (2024 : 0 \$) sans incidence sur la trésorerie est exclu des flux de trésorerie puisqu'il s'agit d'un transfert de la marge de crédit vers les dettes à long terme. Elles sont assumées directement par le Ministère de la Culture et des Communications.

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Traitements	1 415 367 \$	1 057 893 \$
Avantages sociaux	359 455	143 071
Autres dépenses	184 268	832 568
Aide financière	34 087 934	34 385 958
	36 047 024 \$	36 419 490 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés du Conseil participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 553 322 \$ (2024 : 616 970 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocation de transition

Une allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

Conformément aux modalités prévues à la section 5 du chapitre II des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, le Conseil a inscrit une provision pour allocation de transition de 0 \$ (2024 : 135 800 \$).

Provision pour congés de maladie et vacances

Le Conseil dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conseil, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2025	2024
Taux d'indexation	3,20 % à 3,80 %	3,10 % à 3,70 %
Taux d'actualisation	2,94 % à 4,41 %	4,00 % à 4,48 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	1 à 26 ans	2 à 25 ans

	2025		2024	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	853 793 \$	472 851 \$	825 769 \$	586 310 \$
Charges de l'exercice	638 209	209 211	734 843	171 629
Prestations versées au cours de l'exercice	(640 679)	(300 970)	(706 819)	(285 088)
Solde à la fin de l'exercice	851 323 \$	381 092 \$	853 793 \$	472 851 \$

10. DETTES

	2025	2024
Emprunts sur billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession, au taux effectif * :		
2,314 %, remboursable en versement annuel en capital de 61 300 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2029	245 201 \$	306 502 \$
1,130 %, remboursable en versement annuel en capital de 78 833 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2026	157 667	236 500
1,653 %, remboursable en versement annuel en capital de 64 582 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2026	64 582	129 164
3,437 %, remboursable en versement annuel en capital de 63 800 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2027	191 401	255 202
3,989 %, remboursable en versement annuel en capital de 52 055 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2034	520 547	-
3,866 %, remboursable en versement annuel en capital de 100 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2034	1 000 000	-
	2 179 398 \$	927 368 \$

* La valeur comptable nette des immobilisations reliées à ces emprunts au 31 mars 2025 est de 671 489 \$ (2024 : 775 831\$)

Au cours de l'exercice, un montant de 261 370 \$ (2024 : 268 516 \$) sans incidence sur la trésorerie est exclu des flux de trésorerie concernant la dette assumée directement par le Ministère de la Culture et des Communications.

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2026	420 570 \$	72 460 \$	493 030 \$
2027	355 989	61 530	417 519
2028	277 156	51 531	328 687
2029	213 356	41 977	255 333
2030	152 055	34 617	186 672
2031 et suivantes	760 272	83 946	844 218
	2 179 398 \$	346 061 \$	2 525 459 \$

11. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2025	2024
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant de 1 345 025 \$ auprès de la Société québécoise des infrastructures, au taux de 2,13 %, remboursable en versements mensuels en capital et intérêts de 8 721 \$ jusqu'au 1 ^{er} mai 2036	1 039 168 \$	1 120 737 \$

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2026	83 323 \$	21 324 \$	104 647 \$
2027	85 116	19 531	104 647
2028	86 946	17 701	104 647
2029	88 817	15 830	104 647
2030	90 727	13 920	104 647
2031 et suivantes	604 239	41 089	645 328
	1 039 168 \$	129 395 \$	1 168 563 \$

12. TRANSFERTS REPORTÉS

	2025				
	Aide financière		Administration		Total
Solde au début de l'exercice	13 416 190	\$	538 329	\$	13 954 519 \$
Transferts octroyés au cours de l'exercice	167 437 700		9 453 000		176 890 700
Transferts constatés au cours de l'exercice	(176 630 481)		(9 784 919)		(186 415 400)
Variation des transferts reportés	(9 192 781)		(331 919)		(9 524 700)
Solde à la fin de l'exercice	4 223 409	\$	206 410	\$	4 429 819 \$

12. TRANSFERTS REPORTÉS (SUITE)

	2024		
	Aide financière	Administration	Total
Solde au début de l'exercice	17 857 869 \$	443 333 \$	18 301 202 \$
Transferts octroyés au cours de l'exercice	166 940 443	9 858 975	176 799 418
Transferts constatés au cours de l'exercice	(171 382 122)	(9 763 979)	(181 146 101)
Variation des transferts reportés	(4 441 679)	94 996	4 346 683
Solde à la fin de l'exercice	13 416 190 \$	538 329 \$	13 954 519 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025					
	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives*	Total**
Coût						
Solde au début	557 135 \$	220 626 \$	801 755 \$	3 469 562 \$	1 524 439 \$	6 573 517 \$
Acquisitions	14 433	24 932	44 094	163 690	20 405	267 554
Dispositions	-	-	1 443	-	-	1 443
Solde à la fin	571 568	245 558	844 406	3 633 252	1 544 844	6 839 628
Amortissement cumulé						
Solde au début	428 635	186 807	641 478	3 180 024	269 779	4 706 723
Amortissement	52 072	14 875	81 255	188 106	124 215	460 523
Dispositions	-	-	401	-	-	401
Solde à la fin	480 707	201 682	722 332	3 368 130	393 994	5 166 845
Valeur comptable nette	90 861 \$	43 876 \$	122 074 \$	265 122 \$	1 150 850 \$	1 672 783 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	2024					
	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives*	Total
Coût						
Solde au début	521 451 \$	220 626 \$	741 154 \$	3 284 508 \$	1 375 432 \$	6 143 171 \$
Acquisitions	35 684	-	60 601	185 054	149 007	430 346
Solde à la fin	557 135	220 626	801 755	3 469 562	1 524 439	6 573 517
Amortissement cumulé						
Solde au début	382 084	169 411	553 367	2 987 197	175 651	4 267 710
Amortissement	46 551	17 396	88 111	192 827	94 128	439 013
Solde à la fin	428 635	186 807	641 478	3 180 024	269 779	4 706 723
Valeur comptable nette	128 500 \$	33 819 \$	160 277 \$	289 538 \$	1 254 660 \$	1 866 794 \$

* Le total des améliorations locatives inclut des immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition au montant de 1 345 025 \$ (2024 : 1 345 025 \$), dont l'amortissement cumulé est de 343 731 \$ (2023 : 254 062 \$) et la valeur nette de 1 001 294 \$ (2024 : 1 090 963 \$). La charge d'amortissement de ces immobilisations louées est de 89 669 \$ (2024 : 89 669 \$).

** Au 31 mars 2025, il n'y a aucune acquisition d'immobilisations corporelles incluse dans les créiteurs et charges à payer (2024: 164 914 \$).

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ces activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Conseil sont liés à la trésorerie, aux débiteurs, aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec et aux intérêts courus à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux intérêts courus à recevoir est minime, puisque le Conseil investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque associé aux débiteurs et aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont limités, puisqu'ils proviennent principalement du gouvernement du Québec. Les débiteurs sont recouvrables dans les 30 jours suivant la fin de l'exercice. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Pour les autres créiteurs et charges à payer, le délai de paiement est de 30 jours, à l'exception de la provision pour vacances qui sera payée dans la prochaine année. Le Conseil établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La marge de crédit vient à échéance le 31 octobre 2025. Pour l'échéancier du versement des dettes à long terme, l'information est présentée aux notes 10 et 11.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque du taux d'intérêt, et l'autre risque de prix. Le Conseil est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les marges de crédit portent intérêt à taux variable et exposent le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt. Cependant, puisque les intérêts payés sur les marges de crédit seront remboursés par le Ministère de la Culture et des Communications, le risque de flux de trésorerie est minime.

Les dettes à long terme du Conseil portent intérêt à taux fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie suite à une variation du taux d'intérêt car ils sont détenus jusqu'à échéance.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives concernant ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale du Conseil.

Le Conseil n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.



← CATHERINE VALOIS

L'artiste en arts actuels Catherine Valois a effectué une résidence de recherche et création de trois mois au Centre d'art Rozynski en 2024, au cours de laquelle elle s'est intéressée à la fabrication de livres rassemblant céramique, papier artisanal et écriture poétique.

Sur la photo : Résidence de Catherine Valois au Centre d'art Rozynski

Crédit photo : Andréanne Perron / Archives Centre d'art Rozynski

HIATUS →

L'organisme La marche du crabe a obtenu un soutien pour la tournée des spectacles *Hiatus* (création 2021) et *Yggdrasil* (création 2024) dans le cadre du festival Petits bonheurs Abitibi-Témiscamingue au printemps 2025.

Sur la photo : Extrait du spectacle jeunesse *Hiatus*, avec le duo d'artistes de cirque Eline Guélat et Vincent Jutras et la clarinettiste, multi-instrumentiste, Camille Rosset-Balcer

Crédit photo : Denis Martin



TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES



PRÉSENCES ↑

Le projet *PRÉSENCES* initié par le Centre SAGAMIE en collaboration avec 7 centres de diffusion partenaires a bénéficié d'un soutien financier en tant qu'initiative structurante pour la circulation d'œuvres de la relève au Québec.

Sur la photo : Image de l'exposition collective *Amplifier l'errance, guetter le sillon des foulées* de la commissaire Galadriel Avon et des artistes Molly Bertrand, Valérie Cain-Bourget, Laetitia de Coninck, Tina Lam, Pépité et Josèphe et Florence Viau, présentée au centre d'artiste L'ÉCART de Rouyn-Noranda

Crédit photo: Donald Trépanier

6. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Pour l'ensemble des tableaux complémentaires, les résultats pour les artistes concernent aussi les écrivaines et écrivains et les commissaires.

Tableau 14 : Aide financière du CALQ selon la discipline artistique en 2024-2025

Discipline artistique	BOURSES		SUBVENTIONS		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Arts du cirque	394 110	1,4	6 568 403	4,4	6 962 513	3,9
Arts multidisciplinaires	1 795 963	6,4	2 529 133	1,7	4 325 096	2,4
Arts numériques	1 174 739	4,2	3 067 194	2,0	4 241 933	2,4
Arts visuels	4 741 186	16,8	13 150 841	8,7	17 892 027	10,0
Chanson	3 189 277	11,3	-	-	3 189 277	1,8
Cinéma et vidéo	6 620 046	23,5	2 351 860	1,6	8 971 906	5,0
Danse	1 459 660	5,2	17 005 994	11,3	18 465 654	10,3
Humour	102 600	0,4	-	-	102 600	0,1
Littérature et conte	2 828 605	10,0	3 765 708	2,5	6 594 313	3,7
Métiers d'art	806 781	2,9	253 020	0,2	1 059 801	0,6
Musique	3 225 569	11,4	35 869 520	23,8	39 095 089	21,9
Pluridisciplinaire	-	-	28 937 306	19,2	28 937 306	16,2
Recherche architecturale	114 672	0,4	185 298	0,1	299 970	0,2
Théâtre	1 717 851	6,1	35 781 173	23,8	37 499 024	21,0
Arts et lettres ¹³	-	-	982 550	0,7	982 550	0,6
Total	28 171 059	100,0	150 448 000	100,0	178 619 059	100,0

13. Observatoire de la Culture et des communications du Québec (OCCQ), conseils régionaux de la culture (CRC), instituts culturels.

Tableau 15 : Aide financière du CALQ selon la région administrative en 2024-2025

Région administrative	BOURSES		SUBVENTIONS		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Bas-Saint-Laurent	704 326	2,5	3 753 895	2,5	4 458 221	2,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	344 278	1,2	3 686 032	2,5	4 030 310	2,3
Capitale-Nationale	2 564 152	9,1	21 773 003	14,5	24 337 155	13,6
Mauricie	488 880	1,7	2 414 187	1,6	2 903 067	1,6
Estrie	995 844	3,5	4 327 659	2,9	5 323 503	3,0
Montréal	17 410 469	61,8	86 070 033	57,2	103 480 502	57,9
Outaouais	447 421	1,6	2 298 885	1,5	2 746 306	1,5
Abitibi-Témiscamingue	302 603	1,1	2 879 274	1,9	3 181 877	1,8
Côte-Nord	147 969	0,5	1 072 649	0,7	1 220 618	0,7
Nord-du-Québec	93 000	0,3	192 150	0,1	285 150	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	379 915	1,3	2 968 935	2,0	3 348 850	1,9
Chaudière-Appalaches	388 780	1,4	1 496 714	1,0	1 885 494	1,1
Laval	486 441	1,7	2 351 142	1,6	2 837 583	1,6
Lanaudière	775 074	2,8	4 089 353	2,7	4 864 427	2,7
Laurentides	834 512	3,0	2 704 372	1,8	3 538 884	2,0
Montérégie	1 494 605	5,3	5 636 653	3,7	7 131 258	4,0
Centre-du-Québec	312 790	1,1	2 588 837	1,7	2 901 627	1,6
Région hors Québec ¹⁴	-	-	144 227	0,1	144 227	0,1
Total	28 171 059	100,0	150 448 000	100,0	178 619 059	100,0

Regroupement de régions	BOURSES		SUBVENTIONS		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Capitale-Nationale	2 564 152	9,1	21 773 003	14,5	24 337 155	13,6
Montréal	17 410 469	61,8	86 070 033	57,2	103 480 502	57,9
Régions	8 196 438	29,1	42 460 737	28,2	50 657 175	28,4
Région hors Québec	-	-	144 227	0,1	144 227	0,1
Total	28 171 059	100,0	150 448 000	100,0	178 619 059	100,0

14. Les aides financières accordées aux organismes à l'extérieur du Québec peuvent, entre autres, avoir été accordées dans le cadre des ententes internationales ou pour les ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

Tableau 16 : Aide financière aux artistes selon la discipline artistique en 2024-2025

Discipline	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Arts du cirque	68	1 298 343	28	394 110	14 075	41,2	30,4	1,4	1,4
Arts multidisciplinaires	346	7 988 843	110	1 795 963	16 327	31,8	22,5	5,5	6,4
Arts numériques	282	7 426 056	78	1 174 739	15 061	27,7	15,8	3,9	4,2
Arts visuels	1 285	21 785 920	431	4 741 186	11 000	33,5	21,8	21,4	16,8
Chanson	624	12 183 006	199	3 189 277	16 027	31,9	26,2	9,9	11,3
Cinéma et vidéo	1 099	29 971 860	323	6 620 046	20 495	29,4	22,1	16,1	23,5
Danse	308	5 337 606	103	1 459 660	14 171	33,4	27,3	5,1	5,2
Humour	9	256 952	4	102 600	25 650	44,4	39,9	0,2	0,4
Littérature et conte	710	12 419 755	256	2 828 605	11 049	36,1	22,8	12,7	10,0
Métiers d'art	160	2 662 758	64	806 781	12 606	40,0	30,3	3,2	2,9
Musique	779	12 300 931	295	3 225 569	10 934	37,9	26,2	14,7	11,4
Recherche architecturale	22	300 353	9	114 672	12 741	40,9	38,2	0,4	0,4
Théâtre	287	6 195 556	111	1 717 851	15 476	38,7	27,7	5,5	6,1
Total général	5 979	120 127 939	2 011	28 171 059	14 008	33,6	23,5	100,0	100,0

Tableau 17 : Aide financière aux artistes selon la région administrative en 2024-2025

Région administrative	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Bas-Saint-Laurent	140	2 857 945	52	704 326	13 545	37,1	24,6	2,6	2,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	100	2 010 677	31	344 278	11 106	31,0	17,1	1,5	1,2
Capitale-Nationale	470	9 031 243	192	2 564 152	13 355	40,9	28,4	9,5	9,1
Mauricie	116	2 194 849	40	488 880	12 222	34,5	22,3	2,0	1,7
Estrie	289	5 456 713	78	995 844	12 767	27,0	18,2	3,9	3,5
Montréal	3 595	74 459 358	1 185	17 410 469	14 692	33,0	23,4	58,9	61,8
Outaouais	90	1 583 277	29	447 421	15 428	32,2	28,3	1,4	1,6
Abitibi-Témiscamingue	50	1 133 128	20	302 603	15 130	40,0	26,7	1,0	1,1
Côte-Nord	31	419 050	15	147 969	9 865	48,4	35,3	0,7	0,5
Nord-du-Québec	12	176 676	8	93 000	11 625	66,7	52,6	0,4	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	101	1 650 868	35	379 915	10 855	34,7	23,0	1,7	1,3
Chaudière-Appalaches	91	1 451 570	33	388 780	11 781	36,3	26,8	1,6	1,4
Laval	101	1 850 719	32	486 441	15 201	31,7	26,3	1,6	1,7
Lanaudière	156	3 100 410	58	775 074	13 363	37,2	25,0	2,9	2,8
Laurentides	203	4 017 150	62	834 512	13 460	30,5	20,8	3,1	3,0
Montérégie	370	7 462 324	120	1 494 605	12 455	32,4	20,0	6,0	5,3
Centre-du-Québec	64	1 271 982	21	312 790	14 895	32,8	24,6	1,0	1,1
Total général	5 979	120 127 939	2 011	28 171 059	14 008	33,6	23,5	100,0	100,0

Tableau 18 : Aide financière aux artistes selon le type de soutien en 2024-2025

Type de soutien	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Programme général de bourses	4 117	82 063 169	1 408	20 899 609	14 843	34,2	25,5	70,0	74,2
<i>Circulation d'œuvres au Québec</i>	73	684 311	51	388 517	7 618	69,9	56,8	2,5	1,4
<i>Circulation d'œuvres hors Québec</i>	290	2 469 107	180	1 319 556	7 331	62,1	53,4	9,0	4,7
<i>Création</i>	2 094	58 445 338	486	12 677 266	26 085	23,2	21,7	24,2	45,0
<i>Déplacement</i>	600	1 973 578	360	1 041 908	2 894	60,0	52,8	17,9	3,7
<i>Exploration et recherche</i>	552	10 093 622	130	2 242 357	17 249	23,6	22,2	6,5	8,0
<i>Opportunités stratégiques et plan de carrière</i>	11	657 589	6	314 092	52 349	54,5	47,8	0,3	1,1
<i>Perfectionnement</i>	287	2 219 350	104	702 023	6 750	36,2	31,6	5,2	2,5
<i>Présentation publique</i>	198	5 300 862	87	2 134 890	24 539	43,9	40,3	4,3	7,6
<i>Publication et documentation critique</i>	12	219 412	4	79 000	19 750	33,3	36,0	0,2	0,3
Partenariat territorial	494	8 192 639	227	2 140 457	9 429	46,0	26,1	11,3	7,6
Studios et ateliers-résidences	309	3 724 400	53	539 250	10 175	17,2	14,5	2,6	1,9
Re-Connaître	70	1 659 360	49	915 686	18 687	70,0	55,2	2,4	3,3
Vivacité	272	8 410 657	60	1 812 250	30 204	22,1	21,5	3,0	6,4
Prix du CALQ	240	2 400 000	22	220 000	10 000	9,2	9,2	1,1	0,8
Autres bourses¹⁵	477	13 677 714	192	1 643 807	8 561	40,3	12,0	9,5	5,8
Total général	5 979	120 127 939	2 011	28 171 059	14 008	33,6	23,5	100,0	100,0

15. Autres bourses : Les aides financières comprises dans la rubrique Autres bourses peuvent, entre autres, avoir été accordées pour la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, à la suite d'un appel à projets en partenariat avec d'autres sociétés d'État, pour des aides spéciales, pour l'exploration et le déploiement numériques ou pour la Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques.

Tableau 19 : Aide financière aux organismes selon la discipline artistique en 2024-2025

Disciplines	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		AIDE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	% \$
Arts du cirque	32	11 521 960	29	6 568 403	226 497	90,6	57,0	4,4
Arts multidisciplinaires	77	6 550 466	49	2 529 133	51 615	63,6	38,6	1,7
Arts numériques	35	6 456 810	23	3 067 194	133 356	65,7	47,5	2,0
Arts visuels	135	24 289 392	117	13 150 841	112 400	86,7	54,1	8,7
Cinéma et vidéo	40	4 567 722	32	2 351 860	73 496	80,0	51,5	1,6
Danse	111	28 737 627	93	17 005 994	182 860	83,8	59,2	11,3
Littérature et conte	79	7 500 765	67	3 765 708	56 205	84,8	50,2	2,5
Métiers d'art	4	2 215 469	4	253 020	63 255	100,0	11,4	0,2
Musique	204	58 939 524	170	35 869 520	210 997	83,3	60,9	23,8
Pluridisciplinaire	177	46 997 844	154	28 937 306	187 905	87,0	61,6	19,2
Recherche architecturale	3	268 154	3	185 298	61 766	100,0	69,1	0,1
Théâtre	243	57 162 185	202	35 781 173	177 135	83,1	62,6	23,8
Arts et lettres ¹⁶	20	982 550	20	982 550	49 128	100,0	100,0	0,7
Total général*	1 063	256 190 468	900	150 448 000	167 164	84,7	58,7	100,0

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes disciplines confondues. Ne correspond pas à la somme des parties.

16. Observatoire de la Culture et des communications du Québec (OCCQ), conseils régionaux de la culture (CRC), instituts culturels.

Tableau 20 : Aide financière aux organismes selon la région administrative en 2024-2025

	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		AIDE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)
Région administrative	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	% \$
Bas-Saint-Laurent	30	5 987 830	28	3 753 895	134 068	93,3	62,7	2,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	32	6 505 632	27	3 686 032	136 520	84,4	56,7	2,5
Capitale-Nationale	132	36 642 850	111	21 773 003	196 153	84,1	59,4	14,5
Mauricie	21	4 362 507	20	2 414 187	120 709	95,2	55,3	1,6
Estrie	51	8 364 108	45	4 327 659	96 170	88,2	51,7	2,9
Montréal	541	143 623 864	463	86 070 033	185 896	85,6	59,9	57,2
Outaouais	29	4 810 419	22	2 298 885	104 495	75,9	47,8	1,5
Abitibi-Témiscamingue	21	4 613 249	21	2 879 274	137 108	100,0	62,4	1,9
Côte-Nord	12	1 677 998	12	1 072 649	89 387	100,0	63,9	0,7
Nord-du-Québec	5	214 911	5	192 150	38 430	100,0	89,4	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	23	4 783 107	23	2 968 935	129 084	100,0	62,1	2,0
Chaudière-Appalaches	19	3 147 326	15	1 496 714	99 781	78,9	47,6	1,0
Laval	24	4 355 201	17	2 351 142	138 302	70,8	54,0	1,6
Lanaudière	26	6 636 672	18	4 089 353	227 186	69,2	61,6	2,7
Laurentides	25	4 730 906	19	2 704 372	142 335	76,0	57,2	1,8
Montréal	47	10 799 759	34	5 636 653	165 784	72,3	52,2	3,7
Centre-du-Québec	15	4 498 057	10	2 588 837	258 884	66,7	57,6	1,7
Région hors Québec	10	436 072	10	144 227	14 423	100,0	33,1	0,1
Total général	1 063	256 190 468	900	150 448 000	167 164	84,7	58,7	100,0

Tableau 21 : Aide financière aux organismes selon le type de programme en 2024-2025

Type de programme	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		AIDE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	\$
Soutien à la mission ¹⁷	521	172 908 884	463	111 151 806	240 069	88,9	64,3	73,9
Programmation spécifique	244	27 990 193	181	10 199 481	56 351	74,2	36,4	6,8
Soutien aux activités ¹⁸	408	20 570 809	340	12 085 095	35 544	83,3	58,7	8,0
Partenariat territorial	244	6 306 600	132	1 558 189	11 804	54,1	24,7	1,0
Re-Connaître	14	952 828	9	477 500	53 056	64,3	50,1	0,3
Prix du CALQ	11	110 000	1	10 000	10 000	9,1	9,1	0,0
Autres subventions ¹⁹	493	27 351 154	337	14 965 929	44 409	68,4	54,7	9,9
Total général*	1 063	256 190 468	900	150 448 000	167 164	84,7	58,7	100,0

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'un type de programme-discipline. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts tous programmes et disciplines confondus.

17. Les aides financières comprises dans la rubrique **Soutien à la mission** peuvent, entre autres, avoir été accordées pour l'action communautaire, pour la gestion de nouveaux lieux ou pour la programmation pour le jeune public. Elles s'additionnent aux aides de base récurrentes en Soutien à la mission.

18. Inclut : Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec, Commission internationale du théâtre francophone (CITF), Développement des organismes à l'extérieur du Québec, Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec, Diffusion d'œuvres au Québec, Manifestation et présentation publique, Production et reprise, Promotion et sensibilisation, Prospection et Publication.

19. Les aides financières comprises dans la rubrique **Autres subventions** peuvent, entre autres, avoir été accordées pour la présentation de sorties scolaires, à la suite d'un appel à projets en Recherche, en Création ou en Préproduction, pour la Coproduction internationale, pour des aides spéciales, pour la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois ou pour la Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques.

Tableau 22 : Aide financière selon le programme ou le volet en 2024-2025

	\$
BOURSES	28 171 059
Programme général de bourses	20 899 609
Circulation d'œuvres au Québec	388 517
Circulation d'œuvres hors Québec	1 319 556
Création	12 677 266
Déplacement	1 041 908
Exploration et recherche	2 242 357
Opportunités stratégiques et plan de carrière	314 092
Perfectionnement	702 023
Présentation publique	2 134 890
Publication et documentation critique	79 000
Partenariat territorial	2 140 457
Studios et ateliers-résidences	539 250
Re-Connaître	915 686
Impulsion	25 000
Microbourse	36 686
Revitalisation, création et transmission	854 000
Vivacité	1 812 250
Prix du CALQ	220 000
Autres bourses	1 643 807
Acquisition et mise en marché	156 390
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	296 300
Exploration et déploiement numérique	887 000
Autres bourses ²⁰	304 117
SUBVENTIONS	150 448 000
Soutien à la mission	111 151 806
Aide spéciale	18 418 236
Aide spéciale ministérielle	3 100 000
Associations professionnelles d'artistes	563 150
Centres d'exposition	1 538 490
Diffuseurs – Accueil et programmation	11 600 500
Diffuseurs – Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	477 350
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	3 682 100
Diffuseurs et organismes de création-production	27 610
Diffuseurs et organismes de services	939 950
Événements nationaux et internationaux	5 600 060
Événements nationaux et internationaux et organismes de services	120 000

20. Autres bourses : Les aides financières comprises dans la rubrique **Autres bourses** peuvent, entre autres, avoir été accordées pour la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, à la suite d'un appel à projets en partenariat avec d'autres sociétés d'État ou pour des aides spéciales.

	\$
Organismes de création-production	40 771 920
Organismes de création-production et diffuseurs	6 189 100
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	858 440
Organismes de création-production, diffuseurs et événements nationaux et internationaux	440 060
Organismes de diffusion	3 152 190
Organismes de diffusion et de production	298 100
Organismes de diffusion et de soutien à la production	4 432 750
Organismes de diffusion et événements nationaux et internationaux	89 080
Organismes de services	3 719 350
Organismes de soutien à la production	1 910 610
Périodiques culturels	1 335 000
Regroupements nationaux	1 887 760
Programmation spécifique	10 199 481
Soutien aux activités	12 085 095
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	1 162 644
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	1 225 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	3 963 922
Diffusion d'œuvres au Québec	2 741 201
Manifestation et présentation publique	501 485
Production et reprise	1 684 309
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	52 299
Promotion et sensibilisation	105 000
Prospection	542 235
Publication	106 500
Partenariat territorial	1 558 189
Re-Connaître	477 500
Développement des capacités organisationnelles	45 000
Revitalisation, création et transmission	432 500
Prix du CALQ	10 000
Autres subventions	14 965 929
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	5 974 389
Exploration et déploiement numérique	1 286 480
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	1 970 940
Recherche, création et préproduction	733 250
Autres subventions ²¹	5 734 120
Total général	178 619 059

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (11,0 M\$ en bourses et 15,5 M\$ en subventions)

21. Autres subventions : Les aides financières comprises dans la rubrique **Autres subventions** peuvent, entre autres, avoir été accordées pour la présentation de sorties scolaires, pour les ententes pour l'accueil d'artistes en résidence, pour la coproduction internationale ou pour des aides spéciales.

Aide financière selon la discipline et le programme (ou volet de programme) en 2024-2025

Tableau 23 : ARTS DU CIRQUE

	\$
BOURSES	394 110
Programme général de bourses	366 450
Circulation d'œuvres au Québec	71 500
Circulation d'œuvres hors Québec	75 000
Création	36 000
Déplacement	7 396
Exploration et recherche	81 689
Perfectionnement	29 885
Présentation publique	64 980
Partenariat territorial	9 000
Studios et ateliers-résidences	17 500
Autres bourses	1 160
SUBVENTIONS	6 568 403
Soutien à la mission	4 094 326
Aide spéciale	126 776
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	2 803 300
Organismes de création-production	946 950
Regroupements nationaux	217 300
Programmation spécifique	350 000
Soutien aux activités	1 847 267
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	38 160
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	750 500
Diffusion d'œuvres au Québec	302 600
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	553 007
Production et reprise	200 500
Prospection	2 500
Partenariat territorial	48 125
Autres subventions	228 685
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	41 185
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	104 000
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	4 000
Recherche, création et préproduction	79 500
Total général	6 962 513

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (198 376 \$ en bourses et 519 435 \$ en subventions)

Tableau 24 : ARTS MULTIDISCIPLINAIRES

	\$
BOURSES	1 795 963
Programme général de bourses	1 106 086
Circulation d'œuvres au Québec	37 302
Circulation d'œuvres hors Québec	61 000
Création	322 409
Déplacement	30 675
Exploration et recherche	118 500
Perfectionnement	51 000
Présentation publique	485 200
Partenariat territorial	223 900
Studios et ateliers-résidences	37 000
Re-Connaître	101 000
Microbourse	6 000
Revitalisation, création et transmission	95 000
Vivacité	149 000
Prix du CALQ	10 000
Autres bourses	168 977
Exploration et déploiement numérique	95 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	56 000
Autres bourses	17 977
SUBVENTIONS	2 529 133
Soutien à la mission	1 043 100
Aide spéciale	101 600
Organismes de création-production	468 960
Organismes de création-production et diffuseurs	68 100
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	404 440
Programmation spécifique	218 170
Soutien aux activités	601 838
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	192 858
Diffusion d'œuvres au Québec	70 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	220 080
Production et reprise	82 000
Prospection	36 400
Partenariat territorial	140 875
Re-Connaître	158 500
Revitalisation, création et transmission	158 500

	\$
Prix du CALQ	10 000
Autres subventions	356 650
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	77 375
Exploration et déploiement numérique	90 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	70 000
Mesure d'aide à la coproduction internationale	6 275
Recherche, création et préproduction	113 000
Total général	4 325 096

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (912 100 \$ en bourses et 380 635 \$ en subventions)



SALON DE DÉCOIFFURE (15^e ÉDITION DE QUÉBEC EN TOUTES LETTRES) ↑

La Maison de la Littérature (Institut canadien de Québec) est soutenue à la mission pour la réalisation de ses activités, incluant la 15^e édition du festival de Québec en toutes lettres 2024.

Sur la photo : *Salon de décoiffure*, festival Québec en toutes lettres, 2024

Crédit photo : Catherine Tétreault

Tableau 25 : ARTS NUMÉRIQUES

	\$
BOURSES	1 174 739
Programme général de bourses	563 052
Circulation d'œuvres au Québec	4 780
Circulation d'œuvres hors Québec	55 360
Création	230 300
Déplacement	31 220
Exploration et recherche	160 100
Opportunités stratégiques et plan de carrière	11 192
Perfectionnement	14 700
Présentation publique	35 400
Publication et documentation critique	20 000
Partenariat territorial	49 350
Studios et ateliers-résidences	28 500
Re-Connaître	3 000
Microbourse	3 000
SUBVENTIONS	3 067 194
Soutien à la mission	1 942 820
Aide spéciale	162 440
Événements nationaux et internationaux	183 540
Organismes de diffusion et de soutien à la production	1 596 840
Programmation spécifique	371 760
Soutien aux activités	462 205
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	44 000
Diffusion d'œuvres au Québec	53 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	234 200
Manifestation et présentation publique	88 200
Prospection	6 305
Publication	36 500
Partenariat territorial	47 000
Autres subventions	243 409
Exploration et déploiement numérique	67 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	132 750
Autres subventions	43 659
Total général	4 241 933

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (201 550 \$ en bourses et 528 260 \$ en subventions)

Tableau 26 : ARTS VISUELS

	\$
BOURSES	4 741 186
Programme général de bourses	3 165 777
Circulation d'œuvres au Québec	65 083
Circulation d'œuvres hors Québec	144 639
Création	1 733 873
Déplacement	285 012
Exploration et recherche	581 738
Perfectionnement	81 932
Présentation publique	234 500
Publication et documentation critique	39 000
Partenariat territorial	496 344
Studios et ateliers-résidences	221 250
Re-Connaître	177 000
Microbourse	3 000
Revitalisation, création et transmission	174 000
Vivacité	224 000
Prix du CALQ	30 000
Autres bourses	426 815
Acquisition et mise en marché	156 390
Exploration et déploiement numérique	144 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	105 700
Autres bourses	20 725
SUBVENTIONS	13 150 841
Soutien à la mission	9 652 558
Aide spéciale	725 688
Associations professionnelles d'artistes	189 950
Centres d'exposition	1 538 490
Événements nationaux et internationaux	843 380
Organismes de diffusion	2 621 800
Organismes de diffusion et de soutien à la production	2 288 220
Organismes de services	253 940
Organismes de soutien à la production	696 240
Périodiques culturels	335 540
Regroupements nationaux	159 310
Programmation spécifique	1 631 784

	\$
Soutien aux activités	911 769
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	313 269
Diffusion d'œuvres au Québec	41 600
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	166 215
Manifestation et présentation publique	315 285
Prospection	35 400
Publication	40 000
Partenariat territorial	223 578
Re-Connaître	80 000
Revitalisation, création et transmission	80 000
Autres subventions	651 152
Exploration et déploiement numérique	95 480
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	231 950
Autres subventions	323 722
Total général	17 892 027

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (1,6 M\$ en bourses et 916 960 \$ en subventions)

Tableau 27 : CHANSON

	\$
BOURSES	3 189 277
Programme général de bourses	2 742 582
Circulation d'œuvres au Québec	42 050
Circulation d'œuvres hors Québec	205 343
Création	2 056 791
Déplacement	21 678
Exploration et recherche	218 525
Perfectionnement	38 920
Présentation publique	159 275
Partenariat territorial	131 250
Studios et ateliers-résidences	22 500
Re-Connaître	195 000
Microbourse	3 000
Revitalisation, création et transmission	192 000
Vivacité	91 000
Autres bourses	6 945
Total général	3 189 277

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (1,1 M\$ en bourses)

Tableau 28 : CINÉMA ET VIDÉO

	\$
BOURSES	6 620 046
Programme général de bourses	5 221 693
Circulation d'œuvres au Québec	1 944
Circulation d'œuvres hors Québec	21 948
Création	4 516 500
Déplacement	189 461
Exploration et recherche	365 240
Opportunités stratégiques et plan de carrière	52 700
Perfectionnement	62 900
Présentation publique	11 000
Partenariat territorial	348 650
Studios et ateliers-résidences	60 500
Re-Connaître	138 750
Impulsion	15 000
Microbourse	5 750
Revitalisation, création et transmission	118 000

	\$
Vivacité	684 750
Prix du CALQ	30 000
Autres bourses	135 703
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	41 000
Autres bourses	94 703
SUBVENTIONS	2 351 860
Soutien à la mission	1 753 610
Aide spéciale	36 250
Organismes de diffusion	530 390
Organismes de diffusion et de soutien à la production	478 120
Organismes de services	32 210
Organismes de soutien à la production	547 700
Périodiques culturels	128 940
Programmation spécifique	168 000
Soutien aux activités	193 650
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	71 050
Manifestation et présentation publique	90 000
Prospection	2 600
Publication	30 000
Partenariat territorial	20 500
Re-Connaître	135 000
Développement des capacités organisationnelles	45 000
Revitalisation, création et transmission	90 000
Autres subventions	81 100
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	76 360
Autres subventions	4 740
Total général	8 971 906

* Programmes bonifiés dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel (3,1 M\$ en bourses et 104 360 \$ en subventions)

Tableau 29 : DANSE

	\$
BOURSES	1 459 660
Programme général de bourses	1 128 597
Circulation d'œuvres au Québec	75 964
Circulation d'œuvres hors Québec	132 225
Création	375 558
Déplacement	15 360
Exploration et recherche	56 000
Perfectionnement	119 840
Présentation publique	353 650
Partenariat territorial	87 250
Studios et ateliers-résidences	23 000
Re-Connaître	46 000
Microbourse	6 000
Revitalisation, création et transmission	40 000
Vivacité	84 500
Prix du CALQ	40 000
Autres bourses	50 313
Exploration et déploiement numérique	28 600
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	18 000
Autres bourses	3 713
SUBVENTIONS	17 005 994
Soutien à la mission	12 400 621
Aide spéciale	920 211
Diffuseurs – Accueil et programmation	1 777 600
Diffuseurs et organismes de services	613 160
Événements nationaux et internationaux	212 000
Organismes de création-production	6 686 150
Organismes de services	1 172 720
Organismes de soutien à la production	666 670
Regroupements nationaux	352 110
Programmation spécifique	1 082 643
Soutien aux activités	2 240 942
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	450 139
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	66 000
Diffusion d'œuvres au Québec	414 788
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	950 950
Production et reprise	149 325
Prospection	209 740

	\$
Partenariat territorial	71 000
Re-Connaître	4 000
Revitalisation, création et transmission	4 000
Autres subventions	1 206 788
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	91 434
Exploration et déploiement numérique	333 00
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	181 000
Recherche, création et préproduction	145 000
Autres subventions	456 354
Total général	18 465 654

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (696 337 \$ en bourses et 1,4 M\$ en subventions)

Tableau 30 : HUMOUR

	\$
BOURSES	102 600
Programme général de bourses	102 600
Création	102 600
Total général	102 600

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (40 600 \$ en bourses)

Tableau 31 : LITTÉRATURE ET CONTE

	\$
BOURSES	2 828 605
Programme général de bourses	2 254 437
Circulation d'œuvres au Québec	12 203
Circulation d'œuvres hors Québec	75 257
Création	1 659 895
Déplacement	277 352
Exploration et recherche	141 700
Opportunités stratégiques et plan de carrière	33 000
Perfectionnement	10 580
Présentation publique	44 450
Partenariat territorial	272 518
Studios et ateliers-résidences	36 500
Re-Connaître	98 000
Impulsion	5 000
Revitalisation, création et transmission	93 000
Vivacité	57 500
Prix du CALQ	30 000
Autres bourses	79 650
Exploration et déploiement numérique	38 000
Autres bourses	41 650
SUBVENTIONS	3 765 708
Soutien à la mission	2 062 245
Aide spéciale	93 825
Associations professionnelles d'artistes	259 700
Événements nationaux et internationaux	359 480
Organismes de diffusion et de production	298 100
Organismes de diffusion et événements nationaux et internationaux	89 080
Organismes de services	270 040
Périodiques culturels	692 020
Programmation spécifique	823 925
Soutien aux activités	297 525
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	40 950
Diffusion d'œuvres au Québec	31 650
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	89 185
Promotion et sensibilisation	105 000
Prospection	30 740
Partenariat territorial	82 500

	\$
Autres subventions	499 513
Exploration et déploiement numérique	159 000
Autres subventions	340 513
Total général	6 594 313

* Programmes bonifiés dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel (842 294 \$ en bourses et 435 750 \$ en subventions)

Tableau 32 : MÉTIERS D'ART

	\$
BOURSES	806 781
Programme général de bourses	633 646
Circulation d'œuvres au Québec	5 600
Circulation d'œuvres hors Québec	19 985
Création	176 250
Déplacement	47 911
Exploration et recherche	114 750
Opportunités stratégiques et plan de carrière	117 200
Perfectionnement	57 900
Présentation publique	94 050
Partenariat territorial	66 970
Re-Connaître	46 165
Microbourse	1 165
Revitalisation, création et transmission	45 000
Prix du CALQ	10 000
Autres bourses	50 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	48 900
Autres bourses	1 100
SUBVENTIONS	253 020
Soutien à la mission	69 570
Organismes de diffusion et de soutien à la production	69 570
Programmation spécifique	80 000
Soutien aux activités	96 950
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	80 000
Prospection	16 950
Autres subventions	6 500
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	6 500
Total général	1 059 801

* Programmes bonifiés dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel (429 450 \$ en bourses et 80 000 \$ en subventions)

Tableau 33 : MUSIQUE

	\$
BOURSES	3 225 569
Programme général de bourses	2 384 926
Circulation d'œuvres au Québec	61 691
Circulation d'œuvres hors Québec	432 705
Création	1 091 525
Déplacement	85 119
Exploration et recherche	234 930
Opportunités stratégiques et plan de carrière	100 000
Perfectionnement	201 971
Présentation publique	176 985
Partenariat territorial	285 125
Studios et ateliers-résidences	37 000
Re-Connaître	107 771
Impulsion	5 000
Microbourse	5 771
Revitalisation, création et transmission	97 000
Vivacité	310 000
Prix du CALQ	20 000
Autres bourses	80 747
Exploration et déploiement numérique	49 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	26 700
Autres bourses	5 047
SUBVENTIONS	35 869 520
Soutien à la mission	30 256 995
Aide spéciale	2 007 115
Aide spéciale ministérielle	3 100 000
Diffuseurs – Accueil et programmation	825 170
Diffuseurs – Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	310 480
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	188 900
Événements nationaux et internationaux	2 215 440
Organismes de création-production	20 355 600
Organismes de création-production et diffuseurs	132 290
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	454 000
Organismes de services	254 960
Périodiques culturels	30 000
Regroupements nationaux	383 040
Programmation spécifique	2 150 120

	\$
Soutien aux activités	1 178 756
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	25 898
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	174 000
Diffusion d'œuvres au Québec	219 889
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	530 085
Production et reprise	155 984
Prospection	72 900
Partenariat territorial	222 000
Autres subventions	2 061 649
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	1 099 495
Exploration et déploiement numérique	192 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	311 880
Recherche, création et préproduction	71 000
Autres subventions	387 274
Total général	39 095 089

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (1,2 M\$ en bourses et 2,9 M\$ en subventions)

Tableau 34 : PLURIDISCIPLINAIRE

	\$
SUBVENTIONS	28 937 306
Soutien à la mission	20 289 718
Aide spéciale	9 814 468
Diffuseurs – Accueil et programmation	7 171 710
Diffuseurs – Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	69 850
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	459 610
Diffuseurs et organismes de création-production	27 610
Événements nationaux et internationaux	1 130 020
Événements nationaux et internationaux et organismes de services	120 000
Organismes de services	967 430
Regroupements nationaux	529 020
Programmation spécifique	2 109 852
Partenariat territorial	216 111
Autres subventions	6 321 625
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	3 834 599
Exploration et déploiement numérique	180 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	381 500
Autres subventions	1 925 526
Total général	28 937 306

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (5,0 M\$ en subventions)



ŒIL POUR ŒIL ↑

L'artiste en arts visuels Sfiya a bénéficié d'un soutien dans le cadre du programme Vivacité pour la création et la diffusion de son exposition *Œil Pour Œil*, explorant les enjeux identitaires de la diaspora maghrébine au Québec.

Sur la photo : Image de l'exposition individuelle *Œil Pour Œil* de l'artiste Sfiya à Fais-moi l'art et œuvre *El ghorba (l'exil)* en arrière plan

Crédit photo : Zakaria Bennaoui

Tableau 35 : RECHERCHE ARCHITECTURALE

	\$
BOURSES	114 672
Programme général de bourses	106 672
Circulation d'œuvres hors Québec	23 525
Création	28 265
Déplacement	2 537
Exploration et recherche	52 345
Partenariat territorial	8 000
SUBVENTIONS	185 298
Soutien à la mission	157 700
Aide spéciale	10 000
Événements nationaux et internationaux	116 200
Périodiques culturels	31 500
Soutien aux activités	9 300
Manifestation et présentation publique	8 000
Prospection	1 300
Autres subventions	18 298
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	18 298
Total général	299 970

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (45 790 \$ en bourses)

Tableau 36 : THÉÂTRE

	\$
BOURSES	1 717 851
Programme général de bourses	1 123 091
Circulation d'œuvres au Québec	10 400
Circulation d'œuvres hors Québec	72 569
Création	347 300
Déplacement	48 187
Exploration et recherche	116 840
Perfectionnement	32 395
Présentation publique	475 400
Publication et documentation critique	20 000
Partenariat territorial	162 100
Studios et ateliers-résidences	55 500
Re-Connaître	3 000
Microbourse	3 000
Vivacité	211 500
Prix du CALQ	20 000
Autres bourses	142 660
Exploration et déploiement numérique	95 000
Autres bourses	47 660
SUBVENTIONS	35 781 173
Soutien à la mission	27 428 543
Aide spéciale	4 419 863
Associations professionnelles d'artistes	113 500
Diffuseurs – Accueil et programmation	1 826 020
Diffuseurs – Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	97 020
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	230 290
Diffuseurs et organismes de services	326 790
Événements nationaux et internationaux	540 000
Organismes de création-production	12 314 260
Organismes de création-production et diffuseurs	5 988 710
Organismes de création-production, diffuseurs et événements nationaux et internationaux	440 060
Organismes de services	768 050
Périodiques culturels	117 000
Regroupements nationaux	246 980
Programmation spécifique	1 213 227

	\$
Soutien aux activités	4 244 893
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	57 370
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	235 000
Diffusion d'œuvres au Québec	1 607 174
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	1 069 150
Production et reprise	1 096 500
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	52 299
Prospection	127 400
Partenariat territorial	486 500
Re-Connaître	100 000
Revitalisation, création et transmission	100 000
Autres subventions	2 308 010
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	830 301
Exploration et déploiement numérique	170 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public ou dans des lieux atypiques	481 500
Recherche, création et préproduction	324 750
Autres subventions	501 459
Total général	37 499 024

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (733 700 \$ en bourses et 3,3 M\$ en subventions)

Tableau 37 : AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS / ARTS ET LETTRES

	\$
SUBVENTIONS	982 550
Autres subventions	982 550
Accords de coopération	855 000
Aide spéciale	2 550
Ententes spécifiques avec un organisme	125 000
Total général	982 550

Tableau 38 : AIDE ACCORDÉE PAR DISCIPLINE DANS LE CADRE DU PLAN POUR CONSOLIDER, FAIRE BRILLER ET PROPULSER LE MILIEU CULTUREL EN 2024-2025

Discipline artistique	Bourses \$	Subventions \$	Total \$
Arts du cirque	198 376	519 435	717 811
Arts multidisciplinaires	912 100	380 635	1 292 735
Arts numériques	201 550	528 260	729 810
Arts visuels	1 552 663	916 260	2 468 923
Chanson	1 053 807	-	1 053 807
Cinéma et vidéo	3 132 948	104 360	3 237 308
Danse	696 337	1 367 224	2 063 561
Humour	40 600	-	40 600
Littérature et conte	842 294	435 750	1 278 044
Métiers d'art	429 450	80 000	509 450
Musique	1 168 818	2 853 895	4 022 713
Pluridisciplinaire	-	5 004 688	5 004 688
Recherche architecturale	45 790	-	45 790
Théâtre	733 700	3 285 974	4 019 674
Total général	11 008 433	15 476 481	26 484 914

Tableau 39 : PROJETS SOUTENUS POUR DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES EN 2024-2025

	Projets soutenus	
	Nbre	\$
BOURSES	576	2 857 763
Circulation d'œuvres hors Québec	180	1 319 556
Déplacement hors Québec	343	1 006 257
Studios et ateliers-résidences	50	503 250
Aide spéciale	3	28 700
SUBVENTIONS	420	8 628 302
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	50	1 162 644
Aide spéciale	16	635 304
Aide spéciale pour les opératrices et opérateurs	1	332 000
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	7	1 225 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	170	3 963 922
Entente internationale	1	45 501
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	39	264 064
Mesure d'aide à la coproduction internationale	18	415 583
Prix du CALQ pour la meilleure tournée à l'international	1	10 000
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	4	52 299
Prospection	113	521 485
Total	996	11 486 065



PRIX OPUS ↑

Le Conseil québécois de la musique est soutenu à la mission pour la réalisation de ses activités, incluant l'organisation des Prix Opus 2024.

Sur la photo : Marianne Trudel, lauréate du Prix Opus - Compositrice de l'année et Véronique Fontaine, PDG du CALQ, au gala des Prix Opus

Crédit photo : Bélisle



ÉCOSCÉNO ↑

L'organisme Écoscéno a obtenu divers soutiens du CALQ en 2024-2025 pour réaliser son mandat de consolidation et de diffusion en matière de mutualisation des ressources culturelles.

Sur la photo, de gauche à droite : Véronique Fontaine (Présidente-directrice générale, CALQ), Nathalie Maillé (Directrice générale, Conseil des arts de Montréal), Marc Fournel (agent de programme, Conseil des arts du Canada), Anne-Catherine Lebeau (Cofondatrice et directrice générale, Écoscéno), Dominic Champagne et David Lavoie (conseil d'administration, Écoscéno) et Jocelyn Pauzé (Conseiller de la Ville de Montréal dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie et Président de Commission sur la culture, le patrimoine et les sports) dans l'entrepôt d'Écoscéno à l'occasion du cinquième anniversaire de l'organisme

Crédit photo : Écoscéno

LE PIANO ET LE TORRENT →

La compositrice et pianiste Viviane Audet a bénéficié d'un soutien dans le cadre du programme de partenariat territorial de la Montérégie pour la création de son spectacle *Le Piano et le Torrent*, inspiré de son album instrumental du même titre.

Sur la photo : Visuel de l'album *Le Piano et le Torrent* de Viviane Audet

Crédit photo : Marjorie Guindon



